

PD-AIAJ-161

1981 1982

664 0295 006802

THE POPULATION COUNCIL

RAPPORT FINAL

FIXED PRICE TECHNICAL SERVICES CONTRACT

Contract No. 664-0295-C-00-2001-00

Project No. 664-0295

Development of Administrative - Management Systems and Visual Aids

2 Octobre 1981 à 14 Janvier 1982

also available in English PD-AIAJ-160

January 1982

RAPPORT FINAL

FIXED PRICE TECHNICAL SERVICES CONTRACT

Contract No. 664-0295-C-00-2001-00

TABLE DE MATIERES

A. Rapport d'Activité

I. Introduction

II. Mécanismes Administratifs et de Gestion

III. Plans d'Exécution

VI. Aides Educatifs

V. Autres Activités

IV. Conclusions

B. Annexes

Annexe No. 1: Accord de Projet, le Gouvernement Tunisien/ Population Council, Annexe 1 (Plan d'Action) et Annexe 2 (Dispositions Générales pour les Subventions Destinées au Projet) ci-inclus

Annexe No. 2: Projet Provisoire pour les Rapports d'Activités trimestrielles

Annexe No. 3: Emploi du Temps Provisoire de I E et C

Annexe No. 4: Emploi du Temps Provisoire et Détail du Programme Rural pour Novembre 1981 - Janvier 1982

Annexe No. 5: Plan d'Action Interim du Population Council

Annexe No. 6: Méthodologie pour la Vérification des Brochures

Annexe No. 7: Rapport de Voyage de Maria-Elena Casanova, Consultante de Matériaux Audio-visuels

A. RAPPORT D'ACTIVITE

I. INTRODUCTION

Le présent rapport est soumis par le Population Council au bureau de Tunis de l'USAID, conformément au contrat qui stipule la rédaction d'un rapport final. Ce rapport couvre les activités de la période allant du 2 octobre 1981 au 14 janvier 1982, qui complètent le champ d'activité définie par le contrat de services techniques en référence. Ce rapport relate et discute les activités entreprises et les résultats atteints, et comporte une série de pièces jointes.

Les collaborateurs et consultants du Population Council dont la liste suit ont travaillé à la réalisation du contrat et se sont rendus en Tunisie comme indiqué ci-après:

Dr. Margaret McEvoy - Directeur de projet pour l'Accord de projet entre le Population Council et le Gouvernement tunisien, et Spécialiste des services de santé rurale.

Dates de voyage: 2 octobre 1981 au 14 octobre 1981.

Mlle Maria-Elena Casanova - Consultant; Spécialiste matériaux audio-visuels.

Dates de voyage: 2 octobre 1981 au 23 octobre 1981.

Dr. George Brown - Directeur des Programmes internationaux, Population Council; Médecin de santé publique.

Dates de voyage: 10 novembre 1981 au 18 novembre 1981.

Mme. Jeanne Betsock Stillman - Consultant, puis coordonnateur de projet au Population Council pour le Projet tunisien de planification familial; Spécialiste de gestion des programmes.

Dates de voyage: 10 novembre 1981 au 5 décembre 1981.

L'assistance technique à court terme fournie par les collaborateurs et les consultants du Population Council ont été directement liés à la mise au point d'un accord entre le Population Council et le Gouvernement tunisien qui prévoit une assistance financière et technique à long terme avec le soutien de l'USAID. L'Accord de projet a reçu l'accord de principe de Mme. Souad Chater, Président-Directeur-général de l'Office Nationale de Planning familial et de la Population (ONPFP) au cours du séjour du Dr. Margaret McEvoy en Tunisie en octobre 1981, et a été accordé définitivement en novembre 1981 lors du séjour du Dr. Brown et Mme. Stillman. Il figure en Pièce jointe No. 1 au présent rapport.

Le reste du rapport donne la description de l'assistance technique apportée pour réaliser le champ d'activité tel qu'il figure dans le contrat.

Les travaux avaient trois objectifs principaux:

- (1) Mettre au point les mécanismes administratifs et de gestion nécessaires à l'exécution du Programme de services ruraux de planification familiale de l'ONPFP;
- (2) Affiner les plans généraux d'exécution compris dans les documents de base de l'ONPFP sur la planification des programmes; et
- (3) Mettre au point des aides visuels d'enseignement de planification familiale pour les population rurales analphabètes.

Outre le rapport d'activité, une série de pièces jointes donne le détail des mécanismes administratifs concrets, des plans d'exécution, et de l'assistance en matière d'aides visuels produits en vertu du contrat.

II. MECANISMES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION

En vertu du contrat, les collaborateurs du Population Council ont mis au point les arrangements administratifs et les modalités financières, d'approvisionnement et d'établissement de rapports qu'utilisera l'ONPFP en vertu de l'accord de projet récemment passé entre le Gouvernement tunisien et le Population Council. L'accord, en date du 18 novembre 1981, se compose de l'Accord de projet, d'un Plan d'action (Annexe 1), et d'une Annexe sur les dispositions générales pour les subventions destinées au projet (Annexe 2). (voir pièce jointe No. 1 du présent rapport).

Les sections ci-après examinent les résultats obtenus et les décisions qui restent à prendre. Elles suivent l'ordre des principaux domaines mentionnés dans le Contrat de services techniques.

A. Mécanismes administratifs

Cette section traite des relations organisationnelles générales qui ont été mises au point afin de faciliter l'efficacité de gestion en particulier en ce qui concerne le programme rural de l'ONPFP.

1. Communications officielles entre l'ONPFP et le Population Council.

Les communications officielles entre l'ONPFP et le Population Council auront lieu par écrit. Mme Souad Chater, en tant que Président-Directeur général de l'ONPFP, et le Dr. Margaret McEvoy, en tant que Directeur de projet du Projet tunisien de planification familiale au Population Council, en

seront les destinataires pour leurs organismes respectifs.

2. Gestion générale, programme rural

Mme. Chater assumera responsabilité de la direction et de la gestion générale des activités en vertu de l'Accord de projet. Sous son autorité, une nouvelle Unité de coordination rurale a été organisée et commencera à fonctionner en tant qu'élément de cet accord. Lors de son séjour en octobre 1981, le Dr. McEvoy a interviewé des collaborateurs en perspective pour l'Unité, et à la suite de ces entrevues M. Tofouaik Kilani, coordonnateur rural, et M. Abdelaziz Rachid, superviseur rural, ont été confirmés en tant que collaborateurs de l'Unité. Une secrétaire de l'Unité n'a pas encore été recruté. Selon les dispositions de l'accord, le personnel d'assistance technique du Population Council travaillera directement avec le Coordonnateur et le Superviseur pour organiser les stratégies exposées dans la proposition de projet.

Les responsabilités du Coordonnateur rural et du Superviseur sont présentées en détail à la section A.l.c. "Gestion et surveillance du Programme des régions rurales", qui figure dans l'Annexe 1 de l'Accord de projet. (Voir l'exemplaire de l'Accord à la pièce jointe No. 1).

La Liaison entre le personnel de l'Unité rurale et le personnel d'autres divisions de l'ONPFP n'a pas encore été établie en détail. Le Coordonnateur rural a demandé que chaque division principale de l'ONPFP (Population, Services médicaux, Information, éducation et communications, et Formation professionnelle) désigne une personne chargée de faciliter la liaison. La responsabilité de la coordination du programme péri-urbain n'a pas encore été attribué.

3. Liaison avec les représentants d'autres intermédiaires de l'USAID

Des conversations ont eu lieu à Tunis et à New York avec des représentants d'autres intermédiaires. Un système non-officiel d'échange

d'informations à été mis au point, en particulier avec le programme pour la Formation internationale en matière de santé (INTRAH), l'Association pour la stérilisation volontaire (AVS), et le Programme internationale de recherche sur la fécondité (IFRP). Des méthodes plus officielles d'échange d'informations et de planification seront mises au point au cours des prochains mois. (voir la section ci-dessous sur l'INTRAH).

a. INTRAH

Au sujet de la liaison avec l'INTRAH, principal intermédiaire dont le rôle de formation a une incidence potentielle considérable sur le succès du programme rural, plusieurs conversations téléphoniques ont eu lieu avec Mme. Rosalia Rodrigues, Directeur de la formation à l'INTRAH. Le projet de contrat entre l'INTRAH et l'ONPFP a également été examiné. Toutefois, certains détails doivent encore être mis au point, afin de s'assurer que la formation qui sera entreprise avec l'aide de l'INTRAH correspond aux besoins du programme rural en ce qui concerne son calendrier et son contenu.

Plusieurs problèmes se sont fait jour: La formation des animatrices rurales, qui a débuté le 1^{er} décembre 1981 et se poursuivra jusqu'à la fin janvier 1982, a eu lieu sans l'assistance technique de l'INTRAH. Mme. Stillman a participé à la mise au point des plans de cette formation lorsqu'elle était Consultant. Il est également probable que la formation des éducateurs des hommes (éducateurs assistants) et peut-être même celle d'autres personnes devra avoir lieu avant l'entrée en vigueur du contrat INTRAH, afin d'éviter les retards. (L'ONPFP a pris des dispositions intérimaires pour organiser la formation des éducateurs assistants).

b. Coordination des déplacements

Mme. Chater a parlé avec Mme. Stillman de la nécessité de coordonner les déplacements en perspective des collaborateurs et des consultants du Population Council avec ceux d'autres intermédiaires, à la fois afin de faciliter la planification des programmes et d'alléger la pression que pourraient faire peser sur l'ONPFP des calendriers de déplacements qui se chevauchent. M. Mourad Ghachem, Directeur du Bureau de coopération internationale de l'ONPFP, a donc été prié de notifier au Population Council les visites prochaines d'autres intermédiaires (et d'autres organisations telles que le FNUAP). Une liste en a été fournie pour décembre 1981 et janvier 1982. Toutefois les parties ont reconnu qu'en raison des fréquents changements d'emploi du temps, et du fait que les déplacements doivent parfois être décidés très vite, il serait difficile de garder cette liste à jour. Il a été convenu que les représentants du Population Council cherchaient à rester au courant grâce aux conversations qu'ils ont eux-même avec les autres intermédiaires et grace aux notices envoyées périodiquement par le service de M. Ghachem. (Ces notices pourraient être données au cours des déplacements des collaborateurs du Council).

B. Système de gestion financière

Le système de base de gestion financière pour l'accord de projet du Population Council/ONPFP a été discuter au cours du séjour du Dr. McEvoy en Tunisie au mois d'octobre. Il a été réexaminé, surtout en ce qui concerne la traduction française de l'accord, pendant le séjour du Dr. Brown et de Mme. Stillman. Le système de gestion financière est décrit en détail dans plusieurs sections de l'Accord de projet passé entre le Gouvernement tunisien et le Population Council.

Ce document a été approuvé par l'USAID à Washington au retour du Dr. McEvoy, et a été signé par le Dr. Brown et Mme Chater pendant le séjour du Dr. Brown.

Les sections pertinentes de l'Accord de projet qui ont trait à la gestion financière sont les Articles 4,5,6,7,8, et 9. L'Annexe 1 (Plan d'action) stipule que dans les limites du montant total obligé le Bénéficiaire peut ajuster de 5% le montant des principales rubriques sans l'accord préalable du Council. L'Annexe 2, qui est l'Annexe sur les dispositions-générales, se fonde sur les dispositions-générales de l'USAID; ceux de ses articles, qui ont trait à la gestion financière comprennent les Articles B, D et E.

C. Approvisionnements

De même que le système de gestion financière, les modalités de l'approvisionnement sont décrites dans l'Accord de projet. Les sections pertinents en sont les Articles 8 et 9 de l'Accord de projet, et l'Article C de l'Annexe 2.

M. Griba, de la Division de l'administration et des finances, continuera à suivre les modalités d'approvisionnement et d'appels d'offre pour lesquelles il a été formé par le personnel de la mission de l'USAID de Tunisie. Les collaborateurs du Population Council contrôleront ses activités à cet égard afin d'assurer qu'elles sont conformes aux procédures-types.

Jusqu'à présent, on n'a repéré aucun agent d'approvisionnement hors de l'ONPFP; M. Griba en remplit les fonctions. Une procédure d'achat des trois véhicules prévus par l'Accord de projet a été mise au point; elle suivra la procédure utilisée pour les 60 véhicules achetés avec l'assistance de l'USAID Tunisie en 1981. M. Alan Getson, de l'USAID Tunisie, en a parlé

2 Mme. Stillman pendant son séjour en novembre. Les procédures d'achat de l'équipement audio-visuel et des fournitures contraceptives et consommables seront discutées lors des déplacements prévus de Mme. Stillman et de Dr. McEvoy au début de 1982.

D. Rapports

Au cours du séjour du Dr. McEvoy, le système des rapports que l'ONPFP utilisera pour se rapport d'avancement des programmes et ses rapports techniques et financiers a été mis au point. L'accord de projet spécifie le type, le format, la fréquence et la diffusion des types de rapports suivants: rapports d'activités trimestriels, rapports annuels, rapports techniques et rapports financiers trimestriels. (Voir Article 10 de l'Accord de projet pour plus de détails).

Pendant le séjour de Mme. Stillman il a été établi une ébauche du format des rapports d'activité trimestriels (Voir pièce jointe No. 2).

III. PLANS D'EXECUTION

Au cours du séjour du Dr. McEvoy, le plan général d'action couvrant la période du 30 septembre 1981 au 29 septembre 1982 a été convenu d'un commun accord avec l'ONPFP. Il figure en tant qu'Annexe 1 à l'Accord de projet (voir Pièce jointe No. 1). Sur la base de la proposition présentée par le Population Council à l'AID et des stratégies de programme existantes de l'ONPFP, trois éléments principaux du programme ont été identifiés: a)Extension des services, b)information, éducation et communications et c)recherche et évaluation. L'élément Extension des services se divise ensuite en zones rurales, Stratégie générale et zones-cibles, et zones péri-urbaines. Sont également prévus une formation internationale et des déplacements à des conférences appropriées.

Le Dr. McEvoy, au cours de son voyage d'octobre 1981, a demandé à

l'ONPFP de ventiler ces plans d'exécution par activité de programme. Les thèmes traités devraient comprendre un calendrier, les apports nécessaires provenant de diverses sources, et l'identification des personnes responsables de l'exécution du programme, de leur surveillance et de leur supervision.

Au moment du séjour du Dr. Brown et de Mme. Stillman, les plans d'exécution n'étaient pas terminés. Des conversations ont eu lieu avec Mme. Chater et les personnes responsables de la Division de la population, de la Division IEC et de l'Unité de coordination rurale concernant la mise au point de l'exécution des plans. En conséquence de ces conversations, la Division IEC a préparé un calendrier des activités du projet pour l'année qui vient. Le calendrier, qui figure ici en Pièce jointe No. 3, est encore incomplet à quelques égards. Un projet de programme d'exécution pour les zones rurales, comprenant à la fois les zones cibles et la stratégie générale a été établi par M. Kilani et M. Rachid, respectivement coordonnateur et superviseur, avec l'aide de Mme. Stillman. Un calendrier d'activités plus détaillé couvrant la période de novembre 1981 à février 1982 a aussi été rédigé. Ces deux documents figurent ici en Pièce jointe No. 4. Un projet de plan d'exécution a été établi pour l'élément de recherche opérationnelle et d'évaluation du projet, mais n'a pas été remis aux collaborateurs ou aux consultants du Population Council avant leur départ. Ultérieurement, en réponse à un télégramme adressé par le Dr. McEvoy à Mme. Chater, le Population Council a reçu un télex disant que tous les plans d'exécution étaient en cours d'établissement et devraient être disponibles à la mi-janvier 1982. Le Dr. Brown a prévu de se rendre en Tunisie à la mi-janvier pour examiner les plans d'exécution.

Sur la base du Plan d'action qui figure dans l'accord de projet, les collaborateurs du Population Council ont également préparé un plan d'action intérimaire, centré de façon détaillée sur les éléments du programme, et qui

examine les activités effectuées à la mi-décembre 1981, les actions à voir ou les questions à résoudre, et les actions proposées par les collaborateurs du Population Council, en particulier pour la période de janvier à mars 1982. Le plan d'action intérimaire du Council sera ajusté en tant que de besoin à la réception des plans d'action de l'ONPFP. Un exemplaire du plan d'action intérimaire du Population Council figure en Pièce jointe No. 5.

IV. AIDES EDUCATIFS

La mise au point d'aides visuels éducatifs de planification familiale convenant à des populations semi-alphabètes et analphabètes, en particulier dans les régions rurales, été entamée par Mlle Casanova durant son séjour en Tunisie. Mlle Casanova a ensuite envoyé à M. Yahia, Directeur de l'information de l'ONPFP, une méthodologie pour tester les brochures (Voir Pièce jointe No. 6). A l'époque du séjour Brown- Stillman certaines données sur les réactions de groupes focaux brochures avaient été reçues mais pas encore analysées. Le rapport établi par Mlle. Casanova sur son travail de consultant figure en Pièce jointe No. 7. Mlle Casanova poursuivra son travail de consultant selon le nouvel Accord de projet.

V. AUTRES ACTIVITES

Les autres activités importantes entreprises au cours de leurs déplacements en Tunisie par les collaborateurs du Population Council comprennent les activités suivantes:

- Etablissement du budget couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 1981, qui figure à l'Annexe 1 de l'Accord de projet (Dr. McEvoy);
- Déplacements avec M. Kilani et M. Rachid à Kairouan et Mahdia pour rencontrer les délégués régionales et collaborateurs (Dr. McEvoy);
- Participation à quatre jours du programme de formation à la gestion

pour les délégués et les secrétaires régionaux, afin de rencontrer les collaborateurs de l'ONPFP et d'examiner la présentation qui leur est faite du programme rural pour les régions cibles. (Mme. Stillman)

- Dispositions pour que M. Bchir, Conseiller du Président-Directeur général de l'ONPFP, se rende en Thaïlande pour y observer les systèmes de distribution commerciale, (programme Mechai), les programmes d'évaluation (Ministère de la Santé), et l'usage de Depo Provera (Chulalongkorn). (Dr. Brown);

- Conversations avec Dr. Boukhris, de Ariana Clinic, sur la question de recherche bio-médicale en Tunisie; recherche proposée sur les injectables; recherche sur les attitudes des consommateurs de nouveaux produits contraceptifs, à Siliana; possibilité de recherche à venir sur les contraceptifs à implantation sous-dermique et son rôle dans les affaires médicales en Tunisie et le Moyen Orient; (Dr. Brown);

- Assistance à la planification et à la préparation de la teneur et des matériaux de formation du programme de formation destiné aux animatrices rurales qui a débuté le 1^{er} décembre 1981. (Mme. Stillman);

- Examen, et aide à la préparation, d'un système pour l'enregistrement des données et l'établissement de rapports pour le programme rural. (Ms. Stillman);

- Voyage à Siliana (Dr. Brown et Mme. Stillman), et Kairouan et Mahdia (Mme. Stillman), avec M. Kilani, pour rencontrer les délégués et les collaborateurs régionaux, et à Siliana pour rencontrer les représentants du Projet de soins de santé primaires de Tunisie centrale.

VI. CONCLUSIONS

Les nouveaux efforts stratégiques du programme de l'ONPFP en vertu de l'Accord de projet passé avec le Population Council ont bien démarré, mais dans certains domaines l'avancement est plus lent que prévu. De bonnes relations de travail se sont développées entre l'ONPFP et les collaborateurs et les consultants du Population Council au cours du premier trimestre du

projet. Le Population Council a identifié dans le Plan d'action intérimaire les domaines de l'assistance technique pour le premier trimestre de 1982.

Pour l'analogie détaillée de l'état du projet et des actions ou décisions futures, voir le Plan d'action intérimaire (Pièces jointe No. 8). On trouvera ci-dessous un bref résumé de l'état du projet selon les informations disponibles à la fin décembre 1981.

- Programme rural: Les fondations nécessaires au lancement du programme dans les régions rurales sont encore en cours d'établissement, mais elles avancent bien, surtout en ce qui concerne les délégations cibles. Les animatrices rurales sont en cours de formation et devraient commencer leur travail en février 1982.

- Régions péri-urbaines: Les services se poursuivent dans les zones péri-urbaines autour de Tunisie, mais doivent encore être étendus à de nouvelles cliniques et à de nouvelles villes; ce sera une action prioritaire au début de 1982.

- Ventes commerciales au détail: Les collaborateurs du Council et l'ONPFP ont discuté de l'extension des ventes commerciales au détail de contraceptifs; les questions légales à cet égard devront être étudiées plus à fond.

- Information, éducation et communications: Le travail est en cours, pour analyser les groupes focaux, mettre au point les brochures destinées aux femmes semi-alphabètes et analphabètes, et mettre au point les cassettes. Il est prévu provisoirement que Ms. Casanova poursuivra ses services de consultant en mars 1982.

- Recherche opérationnelle et évaluation: L'action principale actuellement en cours est l'affinement de l'étude de "diagnostic" dont l'objet est de fixer des cibles pour les délégations.

- Formation internationale: Jusqu'à présent un voyage d'étude a eu lieu, celui du Dr. Bchir.

PIECE JOINTE No. 1

POPULATION COUNCIL

ACCORD DE PROJET

Daté du 18 Novembre 1981

Entre LE GOUVERNEMENT TUNISIEN, agissant par l'intermédiaire de l'Office National du Planning Familial et de la Population
LA REPUBLIQUE TUNISIENNE (" Bénéficiaire ").

Et LE POPULATION COUNCIL, One Dag Hammarskjold Plaza, New York, New York 10017, United States (" Council ").

Le présent document est un sous-accord d'un accord de coopération entre le Population Council et l'A.I.D. et s'inscrit dans le cadre de l'accord général de coopération signé le 26 Mars 1957 entre le Gouvernement Tunisien et les Etats-Unis d'Amérique.

ARTICLE I : L'Accord

Le but du présent Accord est de définir l'accord intervenu entre les parties sus-visées (" Parties ") concernant la réalisation par le Bénéficiaire, du projet décrit dans les présentes et le financement du projet par les Parties concernées.

ARTICLE 2 : Le Projet

SECTION 2.1. Définition du Projet

Le Projet, décrit en plus de détails à l'Annexe I, consistera à assister le Gouvernement Tunisien à consolider et élargir le rayon d'action du programme de planning familial, principalement dans les zones rurales par la réalisation des activités suivantes :

- (1) Soutien général aux activités de planning familial sur le terrain en vue de promouvoir les services d'information, d'éducation et de communication auprès des populations cibles y compris les hommes et d'améliorer l'efficacité des unités mobiles et celle des animatrices ;
- (2) La réalisation d'un programme spécifique en milieu rural dans huit gouvernorats ;
- (3) Le soutien et l'extension des activités de planning familial dans les zones péri-urbaines ;
- (4) L'assistance pour la distribution commerciale des contraceptifs ;
- (5) L'assistance pour l'amélioration et le renforcement des programmes d'information, d'éducation et de communication en matière de planning familial ; et
- (6) L'assistance pour le développement de moyens de recherches opérationnelles et de techniques d'évaluation.

L'Annexe I ci-joint développe la définition du Projet présentée à la Section 2.1.

Tout en restant dans les limites de la définition du Projet, citée à la Section 2.1., certains aspects de la description détaillée donnée à l'Annexe I, peuvent être modifiés avec l'accord écrit des représentants autorisés des Parties, mentionnés à la Section 11.2 sans procéder pour autant à une modification officielle du présent Accord.

SECTION 2.2. Développement du Projet

- (a) Il est prévu que la contribution du " Council " au Projet se fera par versements successifs ; le premier versement sera effectué au projet conformément à la Section 4.1. du présent Accord. Les apports suivants seront sous réserve de la disponibilité de fonds au " Council " à cette fin, et de l'accord des deux parties, à cette date, de poursuivre la réalisation du projet.
- (b) Au cas où le " Council " n'effectuerait pas un versement de fonds prévu à la date voulue, l'une des deux parties pourrait alors choisir de résilier le présent Accord conformément à la Section 0.1. de l'Annexe relative aux " Dispositions Générales de Projet de Subvention ", à condition qu'il soit possible, dans les limites des fonds alloués au projet, par les Parties et disponibles à cette date, de prolonger le délai de résiliation au-delà d'une période de 30 jours pour que toutes les dispositions utiles puissent être prises d'une manière ordonnée et que chacune des deux parties fasse ce qu'elle jugerait approprié en vue de préserver et de développer les avantages résultant des activités déjà accomplies du Projet.
- (c) Durant l'entière période qui s'étend jusqu'à la date finale d'Assistance au Projet, indiquée dans le présent Accord, et sur la base de ses consultations avec le Bénéficiaire, le " Council " peut fixer, dans des lettres d'exécution du projet, les délais appropriés pour l'utilisation des fonds alloués par le " Council " en tant que tranche de l'assistance programmée.

ARTICLE 3 : Exécution du Projet

D'après les termes de cet accord, le Président Directeur Général de l'Office National du Planning Familial et de la Population est responsable de l'exécution du Projet.

En tant que Directeur du programme, le Président Directeur Général assume la responsabilité :

- d'accomplir les objectifs cités dans le programme ;
- de formuler les politiques et procédés d'exécution en conformité avec les dispositions du présent accord ;
- de veiller à la coordination des différentes activités d'information, d'éducation et de communication et d'évaluation avec des différents départements concernés ;
- de soumettre les rapports requis au Population Council ; et
- de rendre compte des fonds alloués dans le cadre de cet accord.

Pour assurer la mise en oeuvre et la coordination des diverses activités dans les régions rurales, au niveau des gouvernorats et dans les zones cibles, le directeur du projet mettra sur pied au niveau central, une unité qui comprendra un coordonnateur, un superviseur et une secrétaire.

Le personnel de cette unité sera désigné par le Président Directeur Général de l'Office National du Planning Familial et de la Population en consultation avec le Population Council.

ARTICLE 4 : Financement (coût estimé et somme due à restrictions)

SECTION 4.1.

En vue de permettre au bénéficiaire de couvrir les coûts de réalisation du projet, "le Council" accepte d'accorder au bénéficiaire, durant l'année fiscale 1982, conformément au présent accord un montant n'excédant pas 1.383.480 dollars U.S. et cela en conformité avec le budget présenté en annexe. La somme due à la signature de cet accord est de 201.690 dollars U.S. et ce compte tenu de la Section 4.2. ci-dessous intitulée "Restriction des fonds".

A partir du 30 Septembre 1981, il est prévu que le Bénéficiaire engage les dépenses conformément au plan d'action. Ces dépenses seront remboursées par "le Council" bien que le présent sous-accord ne sera signé que le 18 Novembre 1981.

Les fonds dispensés par cet accord peuvent être utilisés pour financer les coûts de devise étrangère tel que défini par la Section 8.1. et les coûts en monnaie locale tels que définis par la Section 8.2. des produits et services requis par le projet.

SECTION 4.2. Restriction du Fonds

Il s'agit d'un fonds libérable en tranches. La somme actuellement disponible à payer et due par cet accord est de US \$ 201,690. Des fonds supplémentaires s'ajouteront à la somme due par les coûts estimés de cet accord, si des fonds sont disponibles. Le Bénéficiaire accepte de réaliser le travail selon les clauses de cet accord à concurrence de la somme totale payée ou payable par le "Council" selon les termes du présent accord, mais qui ne doit pas dépasser la somme totale due selon le présent accord.

Le "Council" ne sera pas obligé de rembourser au Bénéficiaire les coûts intervenus en excès par rapport à la somme totale due se le présent accord et le Bénéficiaire ne sera pas obligé de continuer son action selon cet accord à moins et jusqu'à ce que l'accord ait été amendé.

ARTICLE 5 : Période d'Assistance du Projet (période d'Accord)

- (a) Cet accord a trait au financement et à l'exécution des activités prévues pour la première année d'un programme de coopération entre l'Office National du Planning Familial et de la Population et le Population Council portant sur une période de cinq ans à partir du mois d'Octobre 1981.

Le programme quinquennal a été soumis par le Population Council à l'U.S.A.I.D. pour une assistance au Bénéficiaire, dont le coût s'élève à 5.932.861 \$ US, et ce dans les limites des fonds disponibles.

- (b) La date d'entrée en vigueur du présent accord est le 30 Septembre 1981, et la date d'expiration le 29 Septembre 1982. La prestation de tous les services prévus par cet accord, et la livraison de tous les produits selon le présent accord, devront être faits entre ces deux dates.

ARTICLE 6 : Conditions suspensives de déboursement

SECTION 6.1. Premier déboursement

Avant le premier déboursement dans le cadre de la subvention, le Bénéficiaire devra, sauf si les parties en conviennent autrement

par écrit, fournir au " Council " et d'une manière satisfaisante quant au fond et à la forme :

Une liste des personnes détenant un poste de responsabilité ou de direction dans le service du Bénéficiaire tel que spécifié à l'article 11.1. ainsi qu'un spécimen de la signature de la personne citée dans cette liste.

SECTION 6.2. Notification

Dès que le " Council " aura constaté que les conditions suspensives spécifiques à la Section 6.1. ont été satisfaites il s'empressera d'en aviser le Bénéficiaire.

SECTION 6.3. Dates finales des conditions suspensives

Si toutes les conditions spécifiées à la Section 6.1. n'auront pas été satisfaites dans les 60 jours qui suivent la date du présent Accord ou à toute autre date ultérieure convenue par écrit par le " Council ", ce dernier pourra à son gré mettre fin au présent accord moyennant notification écrite au Bénéficiaire.

ARTICLE 7 : Conventions spéciales

SECTION 7.1. Evaluation du Projet

Les Parties conviennent d'établir un programme d'évaluation en tant que partie intégrante du projet. Sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, le programme comportera, durant l'exécution du projet en une ou plusieurs fois par la suite :

- (a) l'évaluation du progrès accompli vers la réalisation des objectifs du projet ;
- (b) l'identification et l'évaluation des problèmes ou contraintes susceptibles d'empêcher la réalisation d'un tel objectif ;
- (c) l'examen des méthodes susceptibles de permettre de dépasser de tels problèmes dans ce projet ou dans

3.

d'autres ; et (d) l'évaluation, autant que possible, de l'impact général du projet.

ARTICLE 8 : Source d'acquisition

SECTION 8.1. Coût en devises étrangères

Les déboursements des coûts en devise étrangère seront utilisés exclusivement pour financer les coûts des produits et services requis par le projet, ayant leur source et origine aux Etats-Unis (Code 000 du Géographique Code Book de l'A.I.D.) et prendront effet à partir du moment où les commandes ou bien des contrats auront été passés pour tels produits ou services (" Coûts de l'Echange Extérieur "), à moins que le " Council " en convienne autrement par écrit, et sauf stipulations contraires concernant l'assurance maritime indiquée dans les Dispositions Générales en annexe, Section C.I. (b).

La rubrique budgétaire IX.C sera financée par le " Council " au profit du Bénéficiaire. Le " Council " retiendra les fonds nécessaires à ces achats. Les rubriques budgétaires VII.F et IX.A et B pourront être financées par le "Council" aux Etats-Unis et expédiées au Bénéficiaire. Si ces dépenses sont encourues aux Etats-Unis, le " Council " retiendra les fonds nécessaires à ces achats.

SECTION 8.2. Coût en monnaie locale

Les déboursements des coûts en monnaie locale seront utilisés exclusivement pour financer les coûts des produits et services requis par le projet, ayant leur source et, à moins que le "Council" veuille le préciser autrement par écrit, leur origine en Tunisie.

ARTICLE 9 : Déboursement

SECTION 9.1. Paiement

Un montant de US \$ 177.690 sera payé à la réception des documents spécifiés à l'Article 6, Section 6.1. Des paiements ultérieurs seront effectués sous réserve que 1) des fonds supplémentaire dûs soient rendus disponibles, et que 2) les rapports d'activité et les rapports financiers trimestriels, sous une forme acceptable, aient été reçus (voir Article 10. Rapports).

Le Council retiendra une somme de US \$ 24.000 pour payer la rubrique budgétaire IX.C Véhicules (3) ; US \$ 24.000 qui sera financé par le "Council" au profit du Bénéficiaire pour les besoins du Projet en vertu du présent Accord. Le "Council" peut retenir un montant de US \$ 150.000 afin de payer les rubriques budgétaires suivantes : VII.F Equipement et fournitures audio-visuelles, et frêt : US \$ 72.000 ; et IX.A et B. contraceptifs et matériel fongible (gant, seringues, autres) : US \$ 78.000.

Si à tout moment pendant la période de validité du présent Accord les dépenses du Bénéficiaire sont inférieures à soixante-quinze pour cent (75 %) de l'ensemble des paiements reçus, les paiements ultérieurs seront ajustés conformément au taux de dépenses pour les activités approuvées en vertu du présent Accord.

Si l'ensemble des coûts du Bénéficiaire est inférieur au montant total des paiements reçus, celui-ci s'engage à rembourser la différence au "Council". A aucun moment, l'ensemble des paiements ne devra dépasser le montant total obligé en vertu du présent Accord.

SECTION 9.2. Taux de change

Si des fonds fournis dans le cadre de la subvention sont introduits en République Tunisienne par le "Council" en vertu du présent Accord, le Bénéficiaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires demandées par le "Council" afin de faire convertir ces fonds dans la monnaie qui est en cours en République Tunisienne au taux de change commercial le plus élevé qui, à la date de la susdite conversion, n'est pas considéré illégal en République Tunisienne.

ARTICLE 10 : Rapports

Le Bénéficiaire soumettra des rapports selon les modalités suivantes :

A. Rapports d'activités trimestriels :

Des rapports d'activités résumés incluant une brève description des principaux développements du programme seront soumis au " Council ".

Ces rapports trimestriels comprendront un aperçu des aspects administratifs et techniques du programme. Plus particulièrement, le progrès réalisé dans l'exécution de chaque activité principale du programme sera souligné en même temps que les difficultés rencontrées et les solutions proposées.

B. Rapports annuels

Un rapport annuel sur l'état général du programme sera soumis au " Council " pour étude. Le rapport comprendra pour chaque partie principale du programme :

- (a) un résumé des objectifs du programme et du plan d'action ;
- (b) une étude du progrès accompli dans la réalisation des objectifs du programme et l'exécution du plan d'action ;
- (c) des recommandations pour les actions à venir ;
- (d) un état des dépenses ;

Les développements significatifs dans le programme de planning familial tunisien seront aussi mentionnés dans le rapport annuel.

C. Rapports Techniques

Les rapports techniques enregistreront les résultats de la recherche appliquée et des activités de consultation et comprendront :

- (a) des études spéciales telles que spécifiées par le plan d'action annuel ; et
- (b) des statistiques du programme de l'Office National du Planning Familial et de la Population et les modifications introduites dans le système de collecte d'informations. Ces rapports seront soumis dès qu'ils seront disponibles.

D. Rapports Financiers Trimestriels :

Un rapport de toutes les dépenses imputées sur les Fonds de subvention doit être préparé et soumis au "Council" chaque trimestre dans les trente jours qui suivent la fin de la période. Le rapport financier doit être séparé en rubrique et catégorie budgétaire montrant les dépenses telles que prévues par le budget cité à l'Annexe I de ce présent accord.

E. Les rapports trimestriels de progrès et financiers doivent être soumis au Dr. Margaret MC EVOY à l'adresse donnée par l'Article II, Section II.I.

F. Le présent accord fera chaque année l'objet d'une vérification des comptes par un commissaire au comptes indépendant, désigné par le " Council ".

ARTICLE 11 : Divers

SECTION 11.1. Communications

Tous les préavis, demandes, documents ou autres communication soumis par l'une des parties à l'autre dans le cadre du présent Accord devront être par écrit ou par télégramme ou cable, et seront considérés dûment donnés ou envoyés à leur destinataire dès qu'ils auront été livrés à l'autre Partie aux adresses suivantes :

Au Bénéficiaire :

Adresse Postale : Le Président Directeur Général
Office National du Planning Familial
et de la Population
Boite Postale 55 - Belvédère 1002-Tunis
Tunisie.

Au Council :

Adresse Postale : Dr Margaret Mc Evoy
Associate
International Programs
The Population Council
One Dag Hammarskjold Plaza
New York, New York 10017
U.S.A.

Toutes ces communications seront en anglais ou en français, à moins que les parties en décident autrement par écrit. D'autres adresses peuvent se substituer à celles ci-dessus, moyennant une note d'information.

SECTION 11.2. Représentants

Pour tout ce qui concerne le présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne détenant un poste de responsabilité ou de direction dans le service du Directeur de l'Office National du Planning Familial et de la Population, le "Council" sera représentée par le Dr Margaret Mc Evoy, chacun d'eux pouvant par notification écrite, désigner d'autres représentants à toutes fins autres que l'exercice des pouvoirs définis à la Section 2.1. pour réviser les éléments de la description élargie présentée à l'annexe I. Les noms des représentants du Bénéficiaire, avec les spécimens des signatures, seront soumis au " Council " qui peut accepter tout document signé par ces représentant comme étant un document dûment autorisé pour l'exécution du présent accord, jusqu'à ce que " le Council " reçoive notification que les pouvoirs délégués à ces représentants aient été révoqués. Le pouvoir pour signer le présent accord a été délégué par le Président du " Council " au Dr. George F. Brown.

ARTICLE 12 : Détails d'engagement substantiel

Il est prévu que la réalisation du plan d'action requiert une assistance technique substantielle du " Council " et de l'AID. En l'absence d'un représentant permanent du " Council ", les parties concernées s'engagent à ce que les responsables du " Council " effectuent des missions en Tunisie tel que jugé approprié par le " Council " pour participer aux domaines spécifiques d'assistance technique qui comprennent, mais ne se limitent pas, aux points suivants :

- (a) Elaboration et approbation de l'Accord à exécuter avec l'ONPFP.
- (b) Elaboration et mise au point des plans d'exécution pour chaque activité du programme. Le plan doit inclure un calendrier de travail, les apports nécessaires de différentes sources, et l'identification des responsables de l'exécution, du contrôle et de la supervision du programme.
- (c) Identifier les besoins d'assistance technique à court terme.
- (d) Le " Council " et l'A.I.D. participeront à une revue annuelle à l'Office National du Planning Familial et de la Population et qui portera sur le progrès du programme et la stratégie future. Cette revue aura essentiellement pour but d'étudier les moyens à mettre en oeuvre pour la bonne marche du projet y compris les modalités d'assistance technique.

ARTICLE 13 : Annexe des Dispositions Générales

Une "Annexe des Dispositions Générales de l'Accord de Subvention de Projet" (Annexe 2) est jointe au présent Accord et en constitue une partie.

ARTICLE 14 : Approbation de cet Accord par USAID/Washington

Ce sous-contrat ne liera les parties concernées que lorsqu'il l'Accord aura été approuvé par l'A.I.D., et d'autres instances Américaines Gouvernementales requises.

ARTICLE 15 : Langue de l'accord

Le présent accord a été rédigé en anglais et en français, Seul l'anglais doit être considéré comme la langue officielle de l'accord.

EN FOI DE QUOI, les parties ci-dessus concernées, le Gouvernement de Tunisie, représenté par l'Office National du Planning Familial et de la Population, et le Population Council, ont fait le nécessaire pour que le présent accord soit signé.

Pour l'Office National du Planning Familial et de la Population

Par : 
 Jovod GHATER
Titre : Le Président Directeur Général
Date : 18 NOV. 1981

Pour le Population Council

Par : 
 Vice-Président et
Titre Directeur des
 Programmes Internationaux
Date : 18 NOV. 1981

 PROGRAMME ONPFP / POPULATION COUNCIL

PLAN DE TRAVAIL

DU 30 SEPTEMBRE 1981 AU 29 SEPTEMBRE 1982

Au cours de la première année de ce projet, trois composantes majeures du programme seront entamées :

- A. Développement des services
- B. Information, Education et Communication
- C. Recherche et Evaluation

A. Développement des services :

I. Les régions rurales :

a- Stratégie générale :

L'extension des services en milieu rural comportera deux volets principaux :

- l'amélioration des services et la pénétration plus importante de planning familial dans les régions rurales éloignées dans les vingt gouvernorats ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme spécial au profit des régions rurales éloignées dans 14 Délégations réparties dans huit gouvernorats de la Tunisie Centrale et Méridionale.

En vue de réaliser ces objectifs, l'ONPFP a l'intention de mettre sur pied une unité de coordination des activités de planification familiale en milieu rural au niveau central. Le personnel de cette unité comportera un coordonnateur et un agent de supervision du programme. Les conseillers techniques

du "Population Council" élaboreront, en étroite collaboration avec le coordonnateur, et le superviseur, la stratégie à mettre en oeuvre pour le projet.

Outre le renforcement des structures régionales visant à développer davantage les activités de planning familial en milieu rural dans tous les gouvernorats, les efforts porteront essentiellement sur :

- la participation accrue des hommes aux activités de planning familial
- l'amélioration de la rentabilisation des équipes mobiles
- l'augmentation de l'individualisation des services dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication
- l'augmentation de l'efficacité des animatrices régionales (agents sanitaires en milieu rural)

La mise en oeuvre du programme se présente comme suit :

1) Participation accrue des hommes :

Selon les dispositions de cette entente, un Délégué assistant, ou un agent d'éducation sanitaire, ayant été nommé, sera affecté dans chacun des 20 gouvernorats. Sa tâche consistera à promouvoir toutes activités d'information, d'éducation et de communication, et tout particulièrement, à travailler de concert avec les groupes d'hommes et les personnes ayant un rôle prépondérant dans la communauté.

2) Amélioration de la rentabilisation des équipes mobiles

Une étude est actuellement en cours en vue d'évaluer le rendement des équipes mobiles. Les conclusions de cette étude serviront de base pour une réorganisation du système d'équipes mobiles dans le but d'assurer une couverture plus étendue en matière de prestation de services, et le développement des activités de promotion et de suivi. L'Office se propose de mettre sur pied des équipes polyvalentes en fonction des disponibilités du personnel médical et paramédical au niveau des différentes régions.

3) Développement de l'information, de l'éducation et de la communication interpersonnelle :

La clef de l'exécution réussie d'une stratégie ayant pour but le relèvement du taux de pénétration en matière de planning familial en milieu rural repose sur la disponibilité d'agents ruraux polyvalents et leur utilisation en vue de fournir l'information et des services de planning familial.

L'Office se propose au cours de cette année d'assurer la formation "d'infirmiers itinérants" du Ministère de la santé et de les intégrer aux cadres dispensant les services de planning familial aux populations des régions éloignées.

L'Office se propose, également, d'assurer la formation en P.F. des animatrices du Ministère des Affaires Sociales en vue de leur participation au programme de distribution des contraceptifs oraux à domicile et d'une meilleure coordination concernant l'orientation d'acceptantes du DIU et des candidats à la stérilisation. Elles vont également assurer le développement d'un suivi systématique, tout particulièrement des acceptrices de pilule.

Cette activité de promotion et de distribution de porte-en-porte sera rendue d'autant plus facile, que des frais de déplacement ont été prévus, dans le cadre de cette entente, au profit de 200 assistantes sociales. Un groupe additionnel de 150 agents sociaux bénéficieront des frais de déplacement dans le cadre de l'assistance du FNUAP. La responsabilité du programme de formation incombera au centre de formation de l'Office et la supervision en sera assurée par le Coordonnateur et son personnel.

4) Augmentation de l'efficacité des animatrices régionales

L'Office dispose actuellement de deux animatrices dans chaque gouvernorat. Elles sont employées surtout dans les formations sanitaires et s'occupent de l'orientation des candidates vers les centres régionaux et s'assurent en général du suivi des acceptantes. Il y aurait lieu de passer en revue leurs activités et de mettre au point un système destiné à évaluer leur efficacité.

En résumé, cette entente comporte des dispositions devant permettre le recrutement d'un éducateur assistant, "l'indemnisation" des deux agents sanitaires régionaux (sage-femme de supervision et secrétaire régional) ; et des frais de déplacement devant permettre aux assistantes sociales d'atteindre les régions éloignées.

Le Coordonnateur et le superviseur du programme en milieu rural auront comme tâche de veiller à la mise en oeuvre de ces activités et de s'assurer que tous les volets du programme de l'Office à savoir la formation, l'évaluation, l'information, l'éducation et la communication, font l'objet de mesures de coordination et qu'existe des rapports de coordination avec les autres institutions.

"Le Population Council" fournira une assistance technique pour la conception de ces activités et les services de consultation dans les domaines où le besoin aura été identifié.

b) Programme visant les zones-cibles des régions rurales

L'Office a choisi 14 Délégations dans huit gouvernorats de la Tunisie Centrale et Méridionale pour la mise en oeuvre de programmes intensifs dans des zones rurales cibles.

L'Office se propose d'élaborer un programme permettant une couverture progressive et systématique de même qu'une coordination des services, du suivi et des activités d'information, d'éducation et de communication. Huit unités mobiles (une par gouvernorat) seront affectées dans ces régions, et 40 animatrices (cinq par gouvernorat) seront recrutées dans les 14 Délégations pour mener des activités d'information, d'éducation, de communication et de distribution de contraceptifs auprès de la population concernée. Vingt motocyclettes seront mises à la disposition de ces agents en vue de leur permettre d'atteindre les régions éloignées.

Dans ces zones-cibles, les assistantes sociales et les infirmiers itinérants, actuellement en poste, bénéficieront d'une formation appropriée en vue de permettre la coordination de leur activités avec celles des unités mobiles et des autres agents sanitaires. Des supports nouvellement élaborés, dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication seront mis à l'essai sur une grande échelle.

L'Office entend assurer la coordination de ses activités avec celles des autres organismes qui déploient des efforts identiques auprès des populations dans les zones-cibles. Les assistantes sociales, les infirmiers itinérants et les matrones traditionnelles apporteront leur concours au programme. Une étroite collaboration sera également assurée avec le projet de "santé rurale" en Tunisie centrale qui bénéficie de l'assistance de l'USAID.

Le plan de travail de ce programme comprend notamment :

1) Une étude préliminaire portant sur le profil socio-démographique des populations habitant les zones-cibles qui permettra l'identification des points de rassemblement de la population desservis par les équipes mobiles ;

2) Le recrutement des animatrices originaires des zones-cibles. Elles seront sélectionnées avec le concours des autorités locales et du Délégué parmi celles qui répondent à l'âge et au niveau d'instruction requis. Ces animatrices bénéficieront d'une formation de moyenne durée. Elles assureront les tâches suivantes :

- a- l'identification systématique de toutes les femmes mariées en âge de procréation ;
- b- la distribution de contraceptifs (pilules, condoms, mousse) ;
- c- le suivi des femmes sous contraception ;
- d- l'orientation des candidates à la contraception, l'orientation des itinéraires suivis par les équipes mobiles et la coordination des transports des candidates à la stérilisation ;

- e- L'information des chefs locaux et des groupes de femmes ;
- f- L'éducation et l'information, en étroite collaboration avec l'éducateur assistant, des groupes d'hommes ;
- g- La coordination des activités dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication avec celles des autres agents qui déploient des efforts identiques auprès des populations concernées par le programme.

Il est envisagé que le programme de motivation touchera 60 p. 100 des foyers dans les zones-cibles sur la base de trois visites par an par ménage.

En étroite collaboration avec les délégués régionaux et les divisions techniques de l'Office, le coordinateur et le superviseur assureront la planification du programme, le contrôle et la coordination des activités sur le terrain.

D'autre part, l'Office établira des conventions avec des médecins dans les zones-cibles. Ils assureront à temps partiel la supervision des activités médicales des unités mobiles.

Les dispositions de l'accord de ce projet prévoient le paiement des salaires de 40 animatrices, de huit chauffeurs affectés aux équipes mobiles et des médecins superviseurs à temps partiel.

c) Gestion et surveillance du programme des régions rurales :

La mise en oeuvre et la coordination des activités dans les régions rurales seront assurées par une nouvelle unité

placée sous l'autorité du Président Directeur Général de l'Office National du Planning Familial et de la Population. Cette unité comprendra un coordonnateur, un superviseur et une secrétaire.

Le Coordonnateur rural assurera la liaison entre les diverses divisions de l'Office (la Division Médicale, la Division de la Communication et le Centre National de Formation) afin que leurs apports soient intégrés à la planification du programme et à la mise en oeuvre de la stratégie.

Au niveau régional, le coordonnateur des activités en milieu rural devra veiller à

1) la planification, la mise en oeuvre de la stratégie visant le développement des activités menées dans les zones-cibles en tenant compte des spécificités de chaque gouvernorat.

2) L'évaluation régulière et l'exécution de nouvelles études opérationnelles.

3) La participation de l'unité à l'élaboration des programmes de formation.

4) La planification et la mise en oeuvre des activités d'information, d'éducation, de communication et des services de planification familiale.

Le superviseur veillera à la formation des animatrices rurales et particulièrement celles qui seront choisies pour la première phase du programme. Il assurera la supervision de leurs activités et assumera la coordination de leurs activités avec celles des autres organismes.

Le superviseur assurera également une liaison efficace entre les assistantes sociales du Ministère des Affaires Sociales et les infirmiers itinérants du Ministère de la Santé et coordonnera leurs activités au niveau des localités.

Le recrutement du coordonnateur et du superviseur s'effectuera parmi des cadres de rang élevé.

Le Coordonnateur devra justifier d'une bonne expérience dans l'administration et dans la programmation et la gestion des activités de P.F. sur le terrain.

Le Superviseur justifiera d'une expérience en matière de formation, de motivation et de communication.

Les dispositions de cette entente prévoient le paiement des salaires du Coordonnateur du programme en milieu rural, du Superviseur et de la Secrétaire ; l'entente prendra également en charge les coûts afférents à l'acquisition de deux véhicules. A la fin du projet, l'Office financera les salaires indispensables.

II. Activités en matière de planning familial dans les zones périphériques des centres urbains :

Conscient de la nécessité de renforcer les services de contraception au profit de ces populations, l'ONPFP entend mettre en oeuvre un programme particulier en matière d'information, d'éducation et de communication à l'intention des groupes de population des zones périphériques en vue d'augmenter le taux d'acceptation des méthodes de contraception et d'informer la population des disponibilités des services. Ce programme comportera également l'établissement de consultations de P.F. dans les dispensaires des zones périphériques des centres urbains.

Ce programme comportera deux volets principaux :

a- les activités d'information, d'éducation et de communication dans les zones périphériques et l'orientation des candidates aux méthodes de P.F., par les assistantes sociales, vers les centres de P.F. Des sessions de formation appropriée seront organisées à l'intention de ces assistantes sociales. Un système de liaison effective des activités de promotion et d'orientation avec les services dispensés dans les centres de P.F. sera établi.

b- Le recrutement de médecins généralistes dont le rôle consistera à dispenser des services de planning familial dans 25 centres de la périphérie de Tunis et dans 10 centres de la périphérie de villes moins importantes. Il est prévu que ces centres seraient en mesure de consacrer une moyenne de 10 heures par semaine (2 heures par jour) aux consultations et actes de planning familial. Il est nécessaire actuellement d'établir des conventions avec des médecins généralistes de libre pratique en attendant que le Ministère de la Santé Publique dispose d'un plus grand nombre de médecins, d'infirmières et de sages-femmes formés en P.F.. Au début de l'année 1982, des cours de planning familial seront intégrés aux programmes d'enseignement des Facultés de Médecine et des Ecoles de Santé Publique (dont le financement serait assuré par le FNUAP).

L'évaluation de ce programme sera effectuée sur la base d'un formulaire d'orientation élaboré à l'intention des assistantes sociales. Il sera procédé à une évaluation trimestrielle de l'impact des activités entreprises par l'ONPFP dans les zones périphériques sur les actes et soins de planning familial dispensés dans les centres.

Les mini-enquêtes portant sur le taux d'acceptation des méthodes de contraception dans les zones choisies comme échantillons et le choix de services (centre de P.F. ou officiel) donneront une image de l'orientation que devrait suivre à l'avenir le programme destiné aux zones périphériques des centres urbains. L'Office a prévu une "révision" annuelle des divers volets de l'information, de l'éducation et de la communication, de la formation, des services médicaux, et de l'évaluation des programmes projetés. Cette révision jointe aux

conclusions du programme de recherches opérationnelles, et aux données démographiques, servira de base à la planification de l'élargissement de la couverture de ces services, et à l'établissement d'objectifs devant servir de paramètre à d'autres centres sanitaires des zones périphériques des grandes villes durant les années à venir.

III. Promotion de la contraception orale :

Le Population Council poursuivra au cours de la prochaine année, l'assistance de l'AID en matière d'emballage et d'emballage des contraceptifs. Par ailleurs, le Council coordonnera avec l'Office l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour le programme d'emballage et de distribution des contraceptifs, et ce en tenant compte des précédentes activités en la matière.

Des projets portant sur la recherche opérationnelle et la commercialisation peuvent être élaborés en vue d'étudier les marchés et de mettre à l'essai, le cas échéant, de nouveaux systèmes de distribution commerciale. Les services d'un consultant seront nécessaires pour aider à l'élaboration de ce programme. Si cette activité prenait l'ampleur que l'Office prévoit, le nombre des acceptantes de contraceptifs oraux que le sixième plan s'est fixé comme objectif serait dépassé d'une façon appréciable.

IV. Formation à l'étranger :

Des programmes de formation de courte durée et des visites d'études aux Etats-Unis et dans des pays en développement sont prévus. En participant à des cours de brève durée

en matière de gestion, d'évaluation, de communication, de commercialisation, et d'autres domaines spécialisés pertinents au programme, l'Office entend attacher une grande importance au développement des ressources humaines requises pour l'application de la nouvelle stratégie. Les visites dans d'autres pays ayant des programmes relatifs à la distribution de contraceptifs au niveau des communautés et au développement des activités dans les régions rurales défavorisées revêtent une importance particulière si l'Office entend renforcer davantage son action en milieu rural. Le projet a également prévu la prise en charge de la participation des cadres de l'Office à un nombre limité de conférences internationales. Ces dernières permettront un échange d'informations et d'expériences pertinentes avec les cadres et experts d'autres pays dans les divers aspects de la planification familiale.

B. Information, éducation et communication :

Pour la mise en oeuvre de son programme couvrant la période 1982-86, l'Office se propose d'adopter une nouvelle approche en matière d'information, d'éducation et de communication dans le milieu rural et les zones péri-urbaines. Cette approche tend à :

1) la formation et une mise à contribution plus efficace des différents agents socio-éducatifs affectés dans les zones rurales en vue de prodiguer à la population, au moyen de techniques individuelles, le type d'information et d'éducation adapté aux besoins et aux préoccupations des citoyens (hommes et femmes) ; 2) la mise au point et la diffusion d'une nouvelle série de documents audio-visuels et éducatifs simples

à la portée des populations illettrées et 3) une étroite coordination des activités d'information, d'éducation et de communication avec les autres programmes menés dans les zones rurales cibles et la périphérie urbaine. Les éléments de cette stratégie seront mis en oeuvre par l'unité de coordination des programmes en milieu rural.

L'élaboration, les essais préliminaires et la production de support didactiques appropriés nécessitent des efforts supplémentaires de la division de l'information, de l'éducation et de la communication. Des consultants nationaux et internationaux seront invités à prêter main-forte pour la mise en application de la nouvelle stratégie, et à élaborer le matériel adapté aux besoins des populations rurales. Un consultant de PIATA* du Mexique a entrepris l'élaboration de plans visant à développer des brochures simples pour les populations illettrées. L'Office a prévu des visites supplémentaires pour le consultant de PIATA afin de lui permettre de mettre en oeuvre ses recommandations. Des consultants locaux et les cadres de l'Office vont procéder à des essais préliminaires sur une grande échelle, assurer la production et diffuser ces brochures et autres matériels à l'intention du personnel de formation et des acceptrices de méthodes de planning familial. La contribution des cadres régionaux constituera un élément important de la production de matériels d'information, d'éducation et de communication. Il est également prévu une étroite coordination avec le Centre National de Formation de manière à produire des matériels de formation et d'enseignement adaptés aux besoins du personnel sur le terrain.

* Programme International d'assistance pour les techniques Audio-visuelles.

L'Office entend poursuivre son programme d'éducation et ses campagnes d'information dans toutes les formations sanitaires et auprès des personnes jouant un rôle prépondérant dans les communautés rurales. Les principales activités, dans le cadre de ce projet, sont les suivantes :

- Les activités éducatives dans les zones rurales, une large place étant faite aux 14 Délégations rurales-cibles et aux populations que les services de planning familial ne desservent pas encore. Ces activités comprennent des campagnes d'éducation et des séminaires aux groupes-cibles particuliers ;

- La continuation de l'appui donné à la rédaction d'articles de presse, de programmes de formation à l'intention des journalistes et à la production de matériels de promotion à l'intention des populations rurales ;

- Les programmes à l'intention des organes d'information y compris la radio et la télévision ;

- La production de matériel audio-visuel, la plus large part étant réservée aux brochures d'information à l'intention des populations illettrées ; la production de dépliants, de calendriers de poche, de manuels de formation à l'intention des agents sur le terrain, de diapositives, et la reproduction de films existants sont également incluses ;

- L'achat de matériel audio-visuel, de documentation, et l'impression de revues et autre matériel d'information.

C. Recherche opérationnelle et évaluation :

L'Office entend élaborer et évaluer une gamme d'activités nouvelles susceptibles d'assurer la réalisation des objectifs globaux qu'ils s'est fixés pour la période du sixième plan ; à cette fin, il a prévu un certain nombre de projets de recherche opérationnelle et d'études ponctuelles. Ces études doivent permettre à l'administration d'effectuer des ajustements rapides, d'évaluer la rentabilisation des activités en cours du programme et de déterminer si les nouvelles activités satisfont les besoins des différents groupes de la population. Les études suivantes ont été prévues :

1) le profil socio-économique et les taux d'acceptation dans les 14 Délégations rurales dans lesquelles l'Office se propose d'entreprendre un programme au profit de la population rurale démunie. Les attitudes, les besoins et l'indice actuel d'utilisation des services du planning familial seront évalués et des objectifs spécifiques seront établis pour chaque délégation. Un diagnostic de la couverture, de l'information et des services de planning familial sera élaboré sous forme de diagramme pour chaque région. Ceci permettra de mettre en œuvre un programme d'activités et les moyens nécessaires en vue de la réalisation des objectifs. Des études semblables seront ultérieurement entreprises dans d'autres zones rurales afin d'identifier les contraintes actuelles du programme et d'élaborer un nouveau programme d'activités.

2) L'étude des besoins dans le domaine du planning familial et de la santé maternelle et infantile en ce qui concerne les populations de la périphérie des centres urbains.

Il est nécessaire d'acquérir une connaissance plus approfondie sur les populations de la périphérie des centres urbains de Tunis, Sousse et Sfax, par la collecte de données socio-démographiques de base concernant ces groupes de population qui s'accroissent à un rythme accéléré, si l'on veut établir des objectifs en matière de planning familial, fixer l'ampleur de la couverture des services actuels et assurer ainsi une base pour l'élaboration et l'évaluation d'un programme élargi. L'étude traitera particulièrement des caractéristiques socio-économiques et démographiques des groupes de nouveaux émigrés.

3) L'étude des activités du programme :

L'Office se propose d'entreprendre une analyse systématique des divers volets de son programme en vue de déterminer la rentabilité de chaque élément de son programme, y compris les unités mobiles, la contribution des diverses catégories de personnel, les services de stérilisation, les programmes d'information et d'éducation, et la formation. Ces études seront conçues de façon à fournir des informations susceptibles d'amener une amélioration des activités sur la base de critères objectifs d'efficacité.

4) L'évaluation des services statistiques :

L'ONPPF se propose également d'entreprendre des études portant sur la fiabilité des diverses statistiques dans le but d'améliorer le système de collecte des données aux niveaux régional et central. Un nouveau système d'information, le "diagnostic", entamé au cours de l'année 1981 nécessite une évaluation. La décentralisation du programme apporterait des modifications au système de collecte des statistiques.

5) Autres études :

D'autres études sont prévues au cours du sixième plan pour permettre une évaluation permanente des différentes activités du programme.

6) Le traitement des données et l'analyse des statistiques :

L'Office a mis en place un système informatisé pour le traitement et l'analyse des données statistiques. Ce système comprend les bulletins quotidiens d'activités de 700 centres de planning familial, des formulaires statistiques pour chaque utilisatrice, et des formulaires spéciaux pour le post-partum. 58 000 fiches comportant les activités par centre et par méthode sont analysées mensuellement. Un rapport statistique mensuel fournit les données essentielles sur les réalisations du programme. Outre les analyses ci-haut mentionnées, l'Office procède périodiquement à des études spécifiques. Les services de statistiques continueront à bénéficier de l'appui nécessaire. De nouveaux éléments seront introduits au fur et à mesure que des besoins complémentaires auront été identifiés.

U D G E T

30/4/81 - 29/9/82

1. Soutien général aux activités de
planning familial en milieu rural

A. Personnel

1. Assistant éducateur en planning familial (1 par 20 gouvernorats) 20 à \$ 240 par mois x 12 mois	57,600
2. 2 animateurs par gouvernorat 40 à \$ 200 par mois x 12 mois	96,000
3. Délégué Régional (20) 20 à \$ 160 par mois x 12 mois	38,400
4. Des sages-femmes 20 à \$ 150 par mois x 12 mois	36,000
5. Secrétaire régionaux 20 à \$ 47 par mois x 12 mois	11,280
6. Chauffeurs 20 à \$ 200 par mois x 12 mois	<u>48,000</u>
<u>Total partiel A</u>	287,280

B. Transports des assistantes sociales
en vue des programmes d'information,
d'éducation et de communication
200 à \$ 20 par mois x 12 mois

48,000

C. Unités mobiles

Essence

108,000

Entretien et réparations

72,000

Total partiel C

180,000

Total partiel I

515,280

II. Appui aux activités rurales dans les zones cibles

(8 gouvernorats / 14 délégations)

A. Personnel

- | | |
|--|--------|
| 1. 5 agents sanitaires par gouvernorat
40 à \$ 200 p/mois x 12 mois | 96,000 |
| 2. 1 chauffeur p/gouvernorat
8 à \$ 200 p/mois x 12 mois | 19,200 |
| 3. 1 medecin p/gouvernorat
8 à \$ 500 p/mois x 9 mois | 43,200 |

B. Déplacements locaux (médecin et animateurs) 16,000

C. Collecte des données et "surveillance" 2,000

Total partiel II. 176,400

III. Administration et supervision des activités dans les zones-cibles

(8 gouvernorats / 14 délégations)

A. Personnel

- | | |
|---|-------|
| 1. 1 coordonnateur rural
8 00/\$p/mois x 12 mois | 9,600 |
| 2. 1 superviseur rural
\$ 400 p/mois x 12 mois | 4,800 |
| 3. 1 secrétaire
\$ 240 p/mois x 12 mois | 2,880 |

Total partiel III. 17,280

IV. Appui aux activités de P.F. dans les zones péri-urbaines

A. Personnel

- | | |
|--|---------|
| 1. Médecins - Centres de Tunis (25)
10 hrs par semaine à \$10 l'heure
x 48 semaines x 25 centres | 120,000 |
|--|---------|

2. Médecins - Centres Régionaux (1)	
10 hrs par semaine à 10 l'heure	
x 48 semaines x 10 centres	48,000
	<hr/>
<u>Total partiel IV.</u>	168,000
V. <u>Distribution commerciale des contraceptifs</u>	23,600
VI. <u>Formation à l'étranger</u> (bourses de spécialisation)	25,000
VII. <u>Information, Education et Communication</u>	
A. Education en milieu rural	
Personnel	
- 2 consultants locaux	
2 à \$ 700 par mois x 6 mois	8,400
B. Activités éducatives	
- Campagnes, séminaires, réunions programmes spéciaux	40,000
C. Information et promotion (par l'intermédiaire de la presse)	20,400
D. Mass Media	
- Radio et émissions télévisées	13,320
E. Production audio-visuelle	
- Brochures, affiches, etc	32,800
F. Audio-visuel	
- matériel	50,000
- Fournitures (films, diapositives)	4,000
- Frêt	18,000
	<hr/>
<u>Total partiel pour le matériel audio-visuel</u>	72,000
G. Documentation et impression	<hr/> 69,000
<u>Total partiel VII.</u>	255,920

VIII. Recherche et Evaluation :

A. Recherche quantitative	60,000
B. Traitement des données	40,000
<u>Total partiel VIII.</u>	100,000

IX. Fourniture de matériel et équipement :

A. Contraceptifs	
Pilules	
DIU	50,000
Condoms	
Autres	10,000
B. Matériel fongible	
Gants chirurgicaux	10,000
Seringues	8,000
C. Véhicules (3)	<u>24,000</u>
<u>Total partiel IX</u>	102,000
<u>TOTAL GENERAL :</u>	1.383,480

Les dépenses remboursables à la signature du présent accord sont d'un montant n'excédant pas la somme de \$ 201,690 et ce pour permettre au bénéficiaire de couvrir les coûts d'exécution du projet pour les mois de novembre et décembre 1980. Le bénéficiaire pourrait ajuster les lignes budgétaires* jusqu'à concurrence de 5 % sans l'accord préalable du Council tout en restant dans les limites des fonds alloués.

* Les lignes budgétaires sont : soutien général aux activités de P.F. en milieu rural ; appui aux activités en milieu rural dans les zones-cibles ; administration et supervision des activités en milieu rural dans les zones-cibles ; activités de P.F. dans les zones péri-urbaines ; distribution commerciale des contraceptifs ; formation internationale, information, éducation, communication ; recherche et évaluation ; matériel et équipement.

PROGRAMME DE COOPERATION
ONPFP/POPULATION COUNCIL

Assistance du Population Council au programme
National de Planning Familial Tunisien.

Budget : du 1er Octobre 1981 au 31 Décembre 81

Population Council :

1. Personnel professionnel

Mc Evoy
Brown
Coordinateur du projet
Assistant administratif

Personnel non professionnel

Bénéfices

Sous-total Personnel

2. Consultants

Audio-visual (21 J, 150 \$/j)
Evaluation (21 J, 150 \$/j)

Sous-total

3. Voyages

4 voyages - US - Tunisie
42 jours en Tunisie 80 \$/j
1 voyage New York - Washington
2 jours à Washington 75 \$/j

Sous-total

Autres coûts directs

Traduction
Communication
Fournitures

Sous-total

En \$

En D

3,237

627

3,416

682

2,067

2,457

12,486

3,150

3,150

6,300

4,000

3,360

120

150

7,630

800

500

250

1,550

<u>Sous-contrat</u>	<u>En \$</u>	<u>En</u>
<u>Support aux activités de Planning Familial</u>		
A. Personnel		
1. Educateur adjoint (20) 20x240 \$ 3 mois	14,400	
2. Animateurs (40) 40 x 200 \$ x 3 mois	24,000	
3. Délégués régionaux (20) 20 x 160 \$ x 3 mois	9,600	
4. Sages-femmes de supervision (20) 20 x 150 \$ x 3 mois	9,000	
<u>Sous-total A.</u>	57,000	
B. Déplacements des animatrices sociales	5,000	
C. Equipes mobiles		
1. Carburants	5,900	
<u>Sous-total I.</u>	67,900	
II. Activités en milieu rural (zônes cibles)		
A. Personnel		
1. Animatrices (5/G) 40 x 200 \$ x 2 mois	16,000	
2. Chauffeurs (1/G) 8 x 200 \$ x 2 mois	3,200	
3. Médecin (1/G) 8 x 600 \$ x 2 mois	9,600	
<u>Sous-total B</u>	28,800	
B. Déplacements (médecin et animateurs)	2,600	
<u>Sous-total II.</u>	31,400	
III. Visite du milieu rural		
A. Personnel		
1. Coordinateur (1) 800 \$ x 3 mois	2,400	
2. Secrétaire 240 \$ x 3 mois	720	
3. Superviseur 400 \$ x 3 mois	1,200	
<u>Sous-total III.</u>	4,320	

	<u>En \$</u>	<u>En</u>
IV. <u>Soutien des activités en milieu urbain</u>		
A. Personnel		
1. Médecins, 25 centres de Tunisie 10 H/Semaine, 10 \$/H x 13 semaines x 25 centres	32,500	
2. Médecins des centres régionaux (10) 10 H/semaine, 10 \$/H x 13 semaines x 10 centres	13,000	
<u>Sous-total IV.</u>	<u>45,500</u>	
V. <u>Information, Education et Communication</u>		
1. Consultants (2) 2 x 700 \$ x 2 mois	2,800	
2. Production audio-visuelle	8,000	
<u>Sous-total V.</u>	<u>10,800</u>	
VI. <u>Matériel et Équipement</u>		
1. Véhicules	24,820	
<u>Sous-total VI.</u>	<u>24,820</u>	
VII. <u>Recherche et Evaluation</u>		
1. Collecte de donnée	1,150	
2. Recherche opérationnelle	16,620	
<u>Sous-total VII.</u>	<u>17,770</u>	
<u>Sous-total/Sous-contrat</u>	<u>201,690</u>	
Coût Indirects	74,333	
<u>TOTAL GENERAL :</u>	<u>303,989</u>	

DISPOSITIONS GENERALES POUR
LES SUBVENTIONS DESTINEES AU PROJET

Définition :

Tel qu'utilisé dans cette annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Subvention pour le Projet auquel est jointe ladite Annexe et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette annexe ont la même signification et les mêmes références dans l'Accord.

Article A : Lettres d'Exécution du Projet

Pour aider le Bénéficiaire de la Subvention à exécuter le Projet, le "Council" fera paraître de temps à autres des Lettres d'Exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans cet accord. Les parties signataires pourront également utiliser des Lettres d'Exécution du projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'exécution du présent accord. Les Lettres d'Exécution du projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris les révisions de certaines parties de la description détaillée du projet telle que citée à l'Annexe I.

Article B : Conventions Générales

Section B.1. Consultation

Les parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancement du projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les Experts-Conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au projet et à d'autres activités reliées au projet.

Section B.2. Exécution du Projet.

Le Bénéficiaire de la Subvention s'engage à :

(a) exécuter le projet, ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions, (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par le "Council" en conformité avec le présent accord.

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du projet, et, selon les besoins pour la continuation des activités de ce projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du projet.

Section B.3. Utilisation des biens et services

(a) Toute ressource financée dans le cadre de l'accord sera consacrée au projet jusqu'à son achèvement à moins que le "Council" n'en convienne autrement par écrit. Ces ressources seront par la suite utilisées pour renforcer davantage les objectifs visés par la réalisation de ce projet.

(b) A moins que le "Council" n'en convienne autrement par écrit, les biens ou services à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec un des pays non inclus au code géographique N° 935 de l'AID tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation des biens et services ou financée par l'un de ces pays.

Section P.4. Imposition des Taxes

(a) Cet accord sera exempté de toutes taxes ou droits imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays bénéficiaire.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils et tout personnel de ce contractant financés par l'accord, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par l'accord ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le territoire du bénéficiaire de la subvention, ce dernier devrait, en vertu et conformément aux Lettres d'Exécution du projet et dans les limites prévues payer et rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de l'accord.

Section B.5. Rapports, dossiers, inspections, vérifications comptables.

Le bénéficiaire s'engage à :

(a) fournir au "Council" sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au projet et au présent accord.

(b) tenir ou veiller à ce que soient tenus, conformément aux méthodes comptables généralement admises et aux usages uniformément appliqués, des livres comptables et des dossiers relatifs au projet et au présent accord, indiquant sans restriction tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de l'accord. Ces livres comptables et ces dossiers seront vérifiés régulièrement, conformément aux normes des vérifications comptables généralement admises. Ils doivent être conservés pendant trois ans après la

date du dernier déboursement par le "Council" et devront indiquer la nature et l'importance des appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et des services reçus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que le progrès réalisé vers l'achèvement du projet.

(c) permettre aux représentants autorisés du "Council" et de l'AID, d'inspecter à tout moment raisonnable le Projet, l'utilisation des biens et des services financés par cette même Partie ainsi que les livres comptables, les dossiers et autres documents relatifs au Projet et à l'accord.

Section B.6. Soumission de Renseignements Complets

Le Bénéficiaire confirme :

(a) que les faits et circonstances dont il a informé le "Council" ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec le "Council" sur ledit accord, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord.

Section B.7. Autres Paiements

Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition des biens ou services financés dans le cadre de l'accord, à l'exception des taxes ou d'autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire.

Section B.8. Information et Marquage de Biens

Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée à l'accord et au Projet en tant que programme auquel le "Council" a contribué. Il identifiera l'emplacement de ce projet par une pancarte appropriée et procédera au marquage des biens financés par le "Council" tel que décrit dans les Lettres d'Exécution du Projet.

Article C : Dispositions concernant l'Acquisition des Biens

Section C.1. Directives Spéciales

(a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

(b) Les primes d'assurance maritime souscrites dans le territoire du Bénéficiaire seront considérées "Coûts autorisés en Devises Etrangères", si elles sont autorisées par la Section C.7. (a).

(c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de l'accord devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire du "Council" notifié par écrit.

(d) Les transports aériens de biens ou de personnes (ainsi que leurs effets personnels), financés dans le cadre de l'accord, seront effectués à bord de navires battant pavillon américain dans la mesure où de tels navires soient disponibles. Les détails relatifs à cette condition seront précisés dans une lettre d'Exécution du Projet.

Section C.2. Date d'Eligibilité au Financement

Aucun bien et service ne pourront être financés dans le cadre de l'accord s'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord, si les deux parties en conviennent autrement par écrit.

Section C.3. Plans, Cahiers des Charges et Contrats

En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit,

(a) Le bénéficiaire devra fournir au "Council", dès leur préparation,

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats, ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de l'accord, y compris les documents concernant la pré-qualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumissions proposées. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises au "Council" dès leur préparation.

(2) seront aussi soumis au "Council", dès leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens ou services qui, bien que non financés dans le cadre de l'accord, sont considérés par le "Council" comme ayant une grande importance pour le Projet. Les aspects du projet portant sur des questions traitées au paragraphe (a) (2) seront précisés dans les Lettres d'Explication au Projet.

(b) Les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre l'accord devront être approuvés par écrit par le "Council" avant leur émission, et devront tenir compte entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de l'accord pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour la construction, ou autres services et pour la fourniture d'équipement ou ce matériel, selon les indications données dans les Lettres d'Exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrit par le "Council" avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront être également approuvées par écrit par le "Council" avant leur mise en exécution.

(d) Les bureaux d'ingénieurs-conseils, utilisés par le Bénéficiaire, mais non-financés par l'accord, l'étendue de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au Projet, selon les spécifications du "Council" les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire pour ce projet mais non-financés dans le cadre de l'accord, devront être acceptables au "Council".

Section C.4. Prix Raisonables

Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre de l'accord. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible, concurrentielle.

Section C.5. Notification des fournisseurs Eventuels

Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et des services devant être financés dans le cadre de l'accord, le Bénéficiaire devra fournir au "Council" toutes les informations demandées par le "Council" dans les lettres d'Exécution de Projet et aux dates spécifiées.

Section C.6. Expédition

(a) les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent pas être financés dans le cadre de l'accord s'ils sont transportés (1) à bord d'un navire ou avion appartenant à un pays non inclus dans le Code Géographique N° 935 de l'AID en vigueur lors de l'expédition, (2) à bord d'un navire que le "Council" a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire, ou (3) à bord d'un navire ou avion affrété sans l'approbation préalable du "Council".

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans le cadre de l'accord, si ces biens ou personnes sont transportés : (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui à la date de l'expédition n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'Acquisition : coûts en Devises Etrangères", sans l'accord préalable écrit du "Council" ou (2) à bord d'un navire que le "Council" a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire de la Subvention ; ou (3) à bord d'un navire ou avion affrétés sans l'approbation préalable du "Council".

(c) Sauf si le "Council" constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables : (1) au moins cinquante pour cent (50 %) du tonnage brut de tous

les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par le "Council" et transportables par voie maritime, seront transportés : (1) à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis et (2) au moins cinquante pour cent (50) du revenu de fret brut pour toutes les expéditions financées par l'AID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire de la Subvention à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés pour le fret ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non-américains. Les conditions (1) et (2) seront calculées séparément.

Section C.7. Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par le "Council" et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire de l'accord, peut être financée en tant que "Coûts en Devises Etrangères" dans le cadre de cet accord à condition que (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible et (2) que les réclamations soient payables dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens, ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par le "Council", si le Bénéficiaire de l'accord (ou son Gouvernement) adopte par Statut, Décret, Loi ou Règlement, une attitude discriminatoire contre les Compagnies d'assurances maritimes autorisées à exercer leur activité dans le territoire des Etats-Unis d'Amérique, alors tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire

seront assurés contre tous risques maritime. Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer leur activité d'Assureur Maritime dans n'importe quel Etat des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire du "Council" notifié par écrit, le Bénéficiaire de l'accord assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre de la Subvention et importés pour les besoins du projet, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utilisation Projet. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire de l'accord, sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégat matériel ou toute perte subie par les biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire de l'accord afin de faire remplacer ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code Géographique N° 935 de l'AID tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit ces biens seront autrement assujettis aux dispositions de l'accord.

Section C.8. Matériel de surplus, Propriété du Gouvernement des Etats-Unis.

Le Bénéficiaire de l'accord accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés par l'accord. Les fonds de la subvention peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le projet.

Section D.1. Expatriation

Chacune des deux parties peut résilier le présent Accord moyennant un préavis de 30 jours donné par écrit à l'autre partie. La résiliation du présent accord libère les deux parties de toutes obligations de fournir des ressources financières ou autres au projet en application de cet Accord, à l'exception des paiements qu'elles se sont engagées à faire à titre d'obligations non résiliables contractées avec des tiers avant la résiliation de l'Accord. En outre, dès la résiliation du présent Accord, le "Council" pourra ordonner à ses frais que le titre de propriété des biens financés dans le cadre de l'accord, soit transféré au "Council" si ces biens sont d'origine autre que le pays du Bénéficiaire de l'accord, qu'ils soient dans un état livrable et n'aient pas été déchargés dans des ports d'entrée dans le pays du Bénéficiaire de l'accord.

Section D.2. Remboursements

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides, conformément au présent Accord, ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné pour des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, le "Council" peut demander au Bénéficiaire de l'accord de rembourser le "Council" le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si le Bénéficiaire de l'Accord manque d'honorer ses obligations dans le cadre de cet Accord et qu'il s'ensuit que les biens et services financés par la subvention ne soient pas utilisés conformément au présent Accord, le "Council" pourra demander au Bénéficiaire de l'Accord de rembourser le "Council" en dollars américains, la totalité ou une partie des déboursements effectués dans le cadre de cet Accord pour l'acquisition de ces biens ou services, et ce, dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une demande à cet effet.

(c) Nonobstant toute disposition contraire dans cet Accord, le droit de demander le remboursement d'un déboursement conformément au paragraphe (a) ou (b), restera valide pendant trois (3) ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) (1) Tout remboursement conforme au paragraphe (a) ou (b), ou (2) tout remboursement effectué au "Council" par un contractant, un fournisseur, une banque ou un tiers en rapport avec les biens ou services financés dans le cadre de l'accord, pour un prix jugé excessif ou une facture erronée ou pour des biens non conformes aux cahiers des charges ou pour des services inadéquats devra servir : (A) à couvrir d'abord le coût des biens ou services nécessaires au projet jusqu'à concurrence du montant justifié, et (B) le reste, s'il y a, le cas échéant, à réduire le montant de l'accord.

Section D.3. Non-Rénonciation aux Mesures Correctives

Tout retard dans l'exercice d'un droit ou mesure corrective revenant à l'une des parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre de cet Accord, ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit ou mesure corrective préconisée.

Section D.4. Cession

Le Bénéficiaire de l'accord convient d'exécuter la cession au "Council", sur demande, de toute base d'action judiciaire dont pourrait se réclamer le Bénéficiaire dans le cadre ou à la suite de l'exécution ou de la violation par une partie de tout contrat direct avec le "Council" en application du présent Accord.

Article F : Législation

Le présent Accord sera régi et interprété selon les lois de l'Etat de New York et de la République Tunisienne.

Article G : Participation Volontaire

(a) Le Bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les fonds fournis dans le cadre du présent Accord ne seront pas utilisés pour obliger un individu à pratiquer des méthodes de planning familial en contradiction avec les convictions morales, philosophiques ou religieuses de cet individu. En outre, le Bénéficiaire s'engage à mener ses activités d'une manière qui protège les droits, la santé et le bien-être de tous les individus participant au programme.

(b) Le Bénéficiaire insèrera les paragraphes (a) et (b) de cette clause dans tous les sous-contrats, subdivisions de subventions, bons de commande et autres accords subalternes passés en vertu des présentes.

Article H : Interdiction d'actions liées à l'avortement

(a) Aucune partie des fonds fournis dans le cadre du présent Accord ne sera utilisée pour financer ou aider les activités suivantes, ou y contribuer : (1) acquisition ou distribution d'équipements devant être utilisés pour encourager l'avortement comme méthode de planning familial ; (2) gratifications spéciales ou stimulants financiers donnés aux femmes pour les obliger à subir ou les persuader de subir un avortement ; (3) versements à des personnes qui pratiquent ou qui proposent les avortements ; (4) programmes d'information, d'éducation, de formation ou de communication qui cherchent à promouvoir l'avortement comme méthode de planning familial.

(b) Le Bénéficiaire insèrera les paragraphes (a) et (b) de cette clause dans tous les sous-contrats, subdivisions de subventions, bons de commande et autres accords subalternes passés en vertu des présentes.

Article I : Protection de l'individu employé comme sujet de recherche

Il est de la responsabilité du Bénéficiaire de protéger les droits et le bien-être des sujets humains impliqués dans les recherches aidées par le Council. La politique du Population Council est qu'aucune activité ne sera entreprise, dans le cadre d'un Accord, si elle comporte une recherche impliquant des sujet

humains, à moins que la recherche ne soit soumise à un contrôle initial et permanent. Ce contrôle assurera (a) que les droits et le bien-être des individus impliqués reçoivent une protection convenable, b) que les méthodes employées pour obtenir un consentement en connaissance de cause sont convenables et appropriées, c) que les risques et les avantages médicaux qui peuvent en résulter pour l'individu ont été évalués et considérés comme acceptables par le chercheur responsable et le sujet, et d) que la recherche soit menée conformément aux politiques et réglementations locales et nationales ayant trait à la recherche clinique.

Le Bénéficiaire et le chercheur responsable assurent par les présentes le Population Council qu'ils se conformeront à cette politique pour toutes les recherches aidées par le Council qui impliqueraient des sujets humains. En outre, avant d'entreprendre tout travail de ce genre dans le cadre d'un Accord avec le Population Council, le Bénéficiaire s'engage à soumettre au Council une description écrite des procédés de contrôle. Le Population Council se réserve le droit de retenir des fonds destinés au Bénéficiaire pour des travaux impliquant des sujets humains au cas où il considère que les procédés qui lui ont été notifiés protègent insuffisamment les droits de l'individu. Dans cette éventualité, que le Council notifierait par écrit dans les 20 jours suivant la réception des informations descriptives, le Council établira la liste des points défectueux que le Bénéficiaire doit rectifier pour permettre la libération des fonds qui auraient été retenus.

Article J : Cession de brevets

Le Bénéficiaire s'engage à :

(a) transférer au Population Council tous les droits, titres et intérêts dans toute invention quelle qu'elle soit relative aux méthodes, dispositifs, appareils ou compositions utilisés ou utilisables dans le domaine du contrôle de la

fécondité (ainsi que dans tous les brevets étrangers américains, quels qu'ils soient, qui pourraient être délivrés pour ces inventions) quand ces inventions ont été faites, conçues ou développées par le Bénéficiaire ou ses employés au cours de recherches, essais cliniques ou autres études relatives au contrôle de la fécondité, ou qui en résultent directement ou indirectement, et qui ont été menées par ou pour le Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord ;

(b) signer avec ses employés les contrats qui pourraient être nécessaires pour rendre effectives les dispositions du sous-paragraphe (a) ci-dessus ;

(c) donner au Council dans les plus brefs délais un rapport et un exposé complets de toutes les inventions entrant dans le sous-paragraphe (a) ci-dessus, et (i) prendre (ou faire prendre) toutes les dispositions légales et (ii) signer et transmettre (ou faire signer et faire transmettre) tous les documents approuvés que le Council estime nécessaires ou désirables pour obtenir et conserver la protection de ses droits aux brevets concernant ces inventions, et en assigner la propriété au Population Council, étant entendu que le Council supportera toutes les dépenses y afférentes.

Article K : Publications

Si le Bénéficiaire a l'intention de mentionner la contribution de l'AID et du Council à toute publication résultant du présent Accord, le Bénéficiaire consultera le Council, avant la publication, sur la nature de cette mention.

Le bénéficiaire fournira au Council dix exemplaires de tous les travaux publiés qui ont été mis au point dans le cadre du présent Accord, et la liste des autres travaux écrits produits dans le cadre du présent Accord.

Si des fonds fournis dans le cadre du présent Accord sont utilisés pour payer des dépenses de publication au lieu de suivre la pratique habituelle selon laquelle l'éditeur supporte ces dépenses, tous les bénéfices et redevances en seront crédités à l'Accord dans la limite du montant de ces dépenses.

Le bénéficiaire est autorisé à s'assurer les droits de reproduction concernant toute publication produite ou composée dans le cadre du présent Accord, sous réserve que le bénéficiaire s'en tienne à accorder, et accorde par la présente, au Council et au Gouvernement des Etats Unis la licence gratuite, non exclusive et irrévocable, pour le monde entier, d'utiliser, de reproduire, de divulguer ou de céder ces publications de quelque manière que soit et d'autoriser d'autres personnes à en faire autant à quelques fins que ce soit.

Article 1 : Modifications

Toute modification au présent Accord doit faire l'objet d'un accord mutuel écrit entre les deux Parties.

PROJET RELATIF A L'EVALUATION
TRIMESTRIELLE DU PROJET POPULATION COUNCIL

L'évaluation du programme sera conduite en tenant compte du Plan d'Action annuel d'une part et en fonction des activités prévues pour le trimestre.

A cet effet, il s'agit de dresser un compte-rendu des activités par rapport aux objectifs assignés. Les objectifs seront marqués pour chaque branche d'activités.

Les éléments d'évaluation seront composés à cet effet, des réponses apportées et pour chaque objectifs aux questions suivantes :

- Q.1 - Quelles activités ont été accomplies durant ces trois mois ?
- Q.2 - Quelles sont les activités programmées et non accomplies durant cette même période ?
- Q.3 - Quelles sont les activités qui, pour une raison ou pour une autre, ont été réalisées sans avoir fait l'objet d'une programmation préalable.
- Q.4 - Quelles sont les nouvelles mesures que vous comptez entreprendre pour réaliser les activités non accomplies ?
- Q.5. - Si vous avez répondu à la Question Q.2., énumérez
- Q 2.1 Difficultés d'ordre techniques
 - Q 2.2. " " administratif
 - Q 2.3. " " financier
 - Q.2.4. Autres ...

- Q.6. - Si votre objectif comporte un aspect quantitatif (chiffre à atteindre), faites ressortir le rapport réalisations/objectifs et commentez ce rapport.
- Q.7_ - Énumérez les activités^m connexes à cet objectif ?
- Q.8 - Avez-vous identifié de nouveaux besoins ?

^m Activités non prévues dans ce projet mais qui sont en liaison directe ou indirecte avec cet objectif.

 PROGRAMME DES ACTIVITES I E C

1982

PIECE JOINTE No. 4

PROGRAMME EN MILIEU RURAL

Catégorie et Activités	Timing														
	1981						1982								
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1. Animatrices: - Recrutement - Formation Théorique - Formation Pratique - Participation à l'étude du milieu - Travail sur le terrain	→														
2. Educateurs: - Recrutement - Formation Théorique - Formation Pratique															
3. Chauffeurs: - Recrutement - Formation et initiation au P.F.															
4. Assistantes sociales du M.A.S. appelées à faire un travail de coordination - Stage de Formation															
5. Personnel impliqué dans le programme Rural. - Identification sur le terrain - Formation															
6. Constitution définitive de l'unité de coordination. - Réunion de l'unité avec les divisions de l'office - Secrétaire - Véhicule de supervision															
7. Véhicules: - Achat - Démarrage sur le terrain															
8. Evaluation et Données administratives - Etude préliminaire - Visite du terrain pour détermination des points de rassemblement et itinéraire et connaissance du milieu															
9. Rapports statistiques et qualitatif															
10. Evaluation périodique															

PROGRAMME RURAL - ZONES CIBLES (DRAFT)

PLAN DETAILLEE

Novembre 1981 - Février 1982

Novembre 1981

Visites du terrain

Recrutement des animatrices

Stage de formation des délégués (exécution)

Stage de formation des animatrices (conception)

Essai pour l'achat de clinique

Conception des Fiches

Décembre 1981

Constitution définitive de l'unité de coordination et ses attributions.

Stage de formation des animatrices (exécution)

Conception définitive des fiches avec la division de la Population

Itinéraire et points de rassemblement

Désignation des assistantes du Ministère des Affaires Sociales.

Recrutement des chauffeurs

Recrutements des éducateurs adjoints.

Rapport trimestriel

Janvier 1982

Etude du milieu et population cible (conception définitive)

Stage pratique pour les animatrices

Orientation de toutes les ressources humaines et matérielles (complètes l'étude du milieu)

Stage de formation des éducateurs adjoints

Itinéraire définitif à l'intérieur de chaque gouvernorat

Exécution du programme

Plan de supervision et de coordination

Etude préliminaire pour l'évaluation du programme

Les causes et nature des défaillances (Personnel et équipement)

Rapport qualitatif des 'délégués' dans les zones cibles (calendrier, itinéraires des équipes, personnel défaillant, obstacles et solutions)

Février 1982

Développement d'un système de réapprovisionnement

**Calendrier de visites, 1er visite, 2eme visite, 3eme visite
(Etude ponctuelle apres 6 mois) Août**

Calendrier de supervision

Calendrier de coordination

Chaque membre de l'équipe établit un rapport mensuel

Conception du stage de recyclage du personnel employé dans le programme

THE POPULATION COUNCIL
 PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
 PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
 DECEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Decembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL	
			ACTIONS	QUI ET QUAND?
A. EXTENSION DES SERVICES 1. REGIONS RURALES a. ZONES CIBLES 1) Création d'une unité destinée à coordonner les activités dans les régions rurales	1) Sélection d'un coordinateur et d'un superviseur; un secrétaire reste à choisir.	1) -Qui coordonnera les activités dans les gouvernorats qui n'ont pas de délégations cibles? - Un Secrétaire a-t-il été recruté?	1) Discussion avec Mme Chater -	Brown - Janvier 1982
2) Prévoir et mettre en œuvre une stratégie pour les activités dans les zones cibles, en accord avec les caractères de chaque gouvernorat	2) Le processus a débuté; le coordinateur s'est rendu à Kasserine, Kerouan, Mahdia et Siliana; le coordinateur a discuté avec les délégués et secrétaires de 7 régions qui ont suivi le cours de gestion, du 16 au 28 Novembre	2) -Existe-t-il des plans pour le lancement du programme dans chaque gouvernorat? -A-t-on rassemblé les données sur les caractères particuliers de chaque gouvernorat?	2) Examiner la stratégie générale et les plans de lancement de la stratégie dans chaque gouvernorat	Stillman Février 1982
3) Surveiller les programmes de formation, pour s'assurer que les objectifs du programme sont atteints.	3) Le programme de formation des animatrices est mis en marche.	3) -Le Centre de formation, en collaboration avec l'Ecole nationale de service social et avec la participation de l'Unité de coordination rurale, effectuera la formation des aides-éducateurs après que les animatrices rurales aient commencé à travailler. -A-t-on prévu des programmes de formation pour les infirmiers hygiénistes, les infirmiers itinérants, et les assistantes sociales dans chaque gouvernorat? -Que doivent faire le Coordinateur et le Superviseur pour s'assurer que le teneur de la formation répond aux besoins d'un programme rural?	3)-Examiner le plan, l'emploi du temps, et la teneur de la formation -Examiner la relation entre les plans de l'INTRAM et les besoins en matière de formation pour le programme 1982.	Stillman Février 1982 Stillman et McEvoy Fév.-Mars 1982

THE POPULATION COUNCIL
 PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
 PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE

DECEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Decembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL ACTIONS QUI ET QUAND?
<p>a. ZONES CIBLES (suite)</p> <p>4) Coordonner la planification et la mise en oeuvre des activités d'IEC et des services de planification familiale avec les activités des animatrices rurales</p>	<p>4) Rien jusqu'à présent</p>	<p>4) -Quelles sont les activités d'IEC prévues pour chaque gouvernorat?</p> <p>-Quels sont les plans, ou quels sont les problèmes, en préparant les services de planification familiale qui sont fournis par une équipe mobile dans chaque délégation cible?</p>	<p>4) -Examiner les plans d'IEC (partie des programmes de formation). Stillman Février 1982</p> <p>-Examiner l'état d'avancement de la brochure IEC, et surveiller la photographie des brochures et y apporter son aide. Casanova Mars 1982</p> <p>-Examiner l'avancement de l'emploi du temps de l'équipe mobile, et des prévisions de lieux de rassemblement Stillman Février 1982</p> <p>-Suivre la prestation des services de planification familiale McEvoy Mars 1982</p>
<p>5) Elaborer les formulaires nécessaires pour l'enregistrement des données, l'orientation, et la surveillance</p>	<p>5) Dessins faites des formulaires:</p> <p>a) les visites de surveillance</p> <p>b) le carnet journalier</p> <p>c) le rapport mensuel des animatrices rurales</p> <p>d) la fiche de liaison pour les animatrices rurales</p> <p>e) l'étude de milieu</p>	<p>5) -Les dessins de formulaires ont-elles été examinés par la Division de la population?</p> <p>-Ont-ils été pré-codés et pré-testés sur le terrain?</p> <p>-Des projets d'analyse des données font-ils partie des pré-tests?</p>	<p>5) Examiner les dessins de formulaires et l'efficacité des pré-tests Stillman - FCu McEvoy - Mars 1982</p>
<p>6) Plan d'action</p>	<p>6) "Draft" préparé</p>	<p>6) Le plan, a-t-il été révisé?</p>	<p>6) Examiner l'ensemble de la stratégie à ce jour et les plans de mise en oeuvre pour les 3 mois à venir. McEvoy Mars 1982</p>

THE POPULATION COUNCIL
 PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
 PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
 DECEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTION JUSQU'A PRESENT (Decembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL ACTIONS QUI ET QUAND?
<p>A. EXTENSION DES SERVICES</p> <p>1. REGIONS RURALES</p> <p>b. STRATEGIE GENERALE</p> <p>1) Accroître la participation masculine, recruter, embaucher et former des aides-éducateurs masculins</p>	<p>1) La décision a été prise de recruter en Janvier 1982.</p>	<p>1) Reçu télégramme de Mme Chater, 19 Décembre, selon lequel leur formation aura lieu après que animatrices rurales aient commencé à travailler.</p> <p>Le Centre national de formation de l'ONPPP, et l'Ecole nationale de service social, en collaboration avec l'Unité de coordination rurale, effectueront la formation.</p> <p>-Leurs attributions ont-elles été définies? -Le programme de formation est-il prêt?</p>	<p>1) Le PC a demandé qui vont former les éducateurs puisque l'INTRAM ne peut s'en charger.</p> <p>McEvoy - Télégramme 16 Déc. 1981</p> <p>Suivi des plans de formation décrits par le télégramme de Mme Chater du 19 Décembre 1981.</p> <p>Stillman - Février 1982</p>
<p>2) Améliorer les unités mobiles:</p> <p>a) effectuer une étude de rentabilité</p> <p>b) réorganiser les équipes mobiles en fonction de l'étude de rentabilité</p> <p>c) intégrer dans les équipes mobiles d'autres agents sanitaires afin de donner des services polyvalents</p>	<p>2) a) Une étude préalable a été faite dans deux régions; M. Chaufeddine a mentionné Frederick Machette comme consultant possible pour des études ultérieures.</p> <p>b) Il est encore trop tôt.</p> <p>c) C'est en train au niveau des gouvernorats, par exemple, à Mahdia, une équipe mobile est accompagnée d'un pédiatre.</p>	<p>2) a) Examiner l'étude déjà faite. Envisager l'éventualité d'un consultant pour contribuer à l'étude pertinente</p> <p>b) L'action se fondera sur les résultats de l'étude</p> <p>c) Dans quelle mesure est-ce fait dans chaque gouvernorat?</p> <p>-Quels sont les résultats, en termes du point de vue des acceptrices potentiels et actuels?</p> <p>-Les services intégrés reçoivent-ils la publicité voulue?</p> <p>-Rechercher d'autres questions importantes à étudier.</p>	<p>2) a) Obtenir et examiner l'étude qui a été faite.</p> <p>-Trouver un consultant convenable (Machette n'est pas disponible pendant 6 mois)</p> <p>Brown - Jan. Fév. 1982</p> <p>b) Etudier les résultats du "diagnostic" sur la relation entre les points de rassemblement et l'étude envisagée sur les cliniques.</p> <p>Brown - Janvier 1982</p> <p>Suivi McEvoy Janvier 1982</p> <p>c) Examiner les données existantes sur l'intégration du personnel sanitaire dans les équipes mobiles.</p> <p>McEvoy - Janvier 1982 Stillman - Février 1982</p>
<p>3) Accroître l'IEC personne à personne, et les services de p.f. dans les communautés.</p> <p>a) former des infirmiers itinérants</p>	<p>1) a) Prévu dans le contract INTRAM; en cours de discussion</p>	<p>1) a) Pour quelle date la formation est-elle prévue?</p> <p>Le rôle de ce personnel a-t-il été déterminé aux niveaux national et des gouvernorats, avec les dirigeants responsables du Ministère de la Santé?</p>	<p>1) a) Examiner les plans</p> <p>Stillman Février 1982</p> <p>Suivi McEvoy Mars 1982</p>

**THE POPULATION COUNCIL
PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
DECEMBRE 1981**

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTION JUSQU'A PRESENT (Décembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL ACTIONS QUI ET QUAND?
<p>b. STRATEGIE GENERALE (suite)</p> <p>3) b) former des assistantes sociales du Ministère des affaires sociales pour l'orientation et le réapprovisionnement</p> <p>c) Etablir un système pour superviser la prestation des services de planification familiale par le personnel ci-dessus.</p> <p>d) Commencer à utiliser les matériels d'IEC en cours de préparation, par exemple les cassettes et les brochures sur les méthodes</p>	<p>3) b) Prévu dans le contrat INTRAN en cours de discussion</p> <p>c) Rien jusqu'à présent</p> <p>d) Il est encore trop tôt. Les matériels sont en cours d'élaboration.</p>	<p>3) b) Pour quelle date la formation est-elle prévue?</p> <p>-Le rôle de ce personnel a-t-il été déterminé au niveau national et des gouvernorats, avec les dirigeants responsables du Ministère des affaires sociales?</p> <p>c) Un système de surveillance a-t-il été établi?</p> <p>-En quoi consiste-t-il?</p> <p>-S'il n'est pas encore établi, quand sera-t-il?</p> <p>d)-Quand les cassettes seront-elles prêtes?</p> <p>-Ont-elles été pré-testées?</p> <p>-Quand les brochures seront-elles prêtes?</p> <p>-Faudra-t-il former du personnel en cours d'emploi, après la formation initiale mentionnée ci-dessus, pour l'utilisation de ces matériels?</p>	<p>3) b) Examiner les plans Stillman Février 1982</p> <p>Suivi McEvoy - Mars 1982</p> <p>c) Examiner le système de surveillance McEvoy Mars 1982</p> <p>d) Examiner les tests des cassettes et des brochures Casanova Mars 1982</p>
<p>4) Améliorer l'efficacité des animatrices régionales existantes :</p> <p>a) Examiner leurs activités</p> <p>b) Elaborer un système de mesure de leur efficacité</p> <p>c) Introduire une formation nouvelle, ou des dispositifs administratifs nouveaux, sur la base des résultats de l'étude</p>	<p>4)</p> <p>a) Rien à notre connaissance jusqu'à présent</p> <p>b) Rien à notre connaissance jusqu'à présent</p> <p>c) Pas jusqu'à présent</p>	<p>4) a) Quel genre d'études faut-il mettre sur pied?</p> <p>-Qui les mettra sur pied, et quand?</p> <p>b) A faire après que les études aient été entreprises et analysées.</p> <p>c) A faire après que les études aient été entreprises et analysées.</p>	<p>4) a) S'informer de qui est responsable, et Examiner les plans ou les idées existantes Stillman - Février 1982</p> <p>Etablir le programme des études McEvoy - Mars 1982</p>

THE POPULATION COUNCIL
 PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
 PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE

DÉCEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTION JUSQU'A PRESENT (Décembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL ACTIONS QUI ET QUAND?
<p>A. EXTENSION DES SERVICES 2. ZONES PERI-URBAINES</p> <p>1) Etablir et mettre en oeuvre une stratégie concernant l'extension des services dans 25 cliniques péri-urbaines de villes moins importantes.</p>	<p>1) a) Des médecins fournissent des services dans la région de Tunis; rien d'autre jusqu'à présent.</p>	<p>1) Qui est chargé de la coordination des activités péri-urbaines? -A quelle date embauchera-t-on les médecins pour les villes en dehors de Tunis? -Y a-t-il des besoins de formation? -Quelles sont les cliniques choisies? Quelles sont les villes? -Comment cela s'articule-t-il avec les heures cibles déterminées pour les services?</p>	<p>1) Examiner les plans de stratégie et de coordination péri-urbaines, y compris l'état du recrutement des médecins et les besoins de formation.</p> <p>.Examiner l'état du choix des cliniques Stillman Février 1982</p> <p>.Suivi et programmation en fonction des besoins. McEvoy - Mars 1982</p>
<p>2) Etablir une liaison avec le Ministère des affaires sociales pour les activités d'IEC et l'orientation vers les cliniques</p> <p>a) Donner une formation aux assistantes sociales</p> <p>b) Etablir un formulaire d'orientation destiné aux assistantes sociales</p> <p>c) Evaluer les activités d'extension sur une base trimestrielle, par rapport aux services rendus par les cliniques</p>	<p>2)</p> <p>a) Rien jusqu'à présent</p> <p>b) Le projet de formulaire d'orientation a été établi</p> <p>c) L'évaluation ne s'impose pas encore</p>	<p>2) a) Quelles mesures ont-elles été prises pour la participation du Ministère des affaires sociales? -A-t-on désigné les assistantes sociales qui recevront la formation? -Quels sont les plans de formation? -A-t-on mis au point les programmes d'enseignement? -Comment la formation s'articule-t-elle avec le contrat INTRAH? -Les matériels d'IEC ont-ils été mis au point et incorporés aux plans de formation?</p> <p>b) Le formulaire a-t-il été pré-testé? Est-il utilisé? Comment les données seront-elles utilisées pour la gestion?</p> <p>c) A-t-on élaboré un système d'évaluation?</p>	<p>2) a) Examiner l'état de la participation des assistantes sociales et des plans de formation Stillman - Février 1982</p> <p>b) Examiner les pre-tests et l'utilisation du formulaire d'orientation McEvoy - Mars 1982</p> <p>c) Réviser le système McEvoy - Mars 1982</p>

THE POPULATION COUNCIL
PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE

DECEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTION JUSQU'A PRESENT (Decembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL ACTIONS QUI ET QUAND?	
<p>2. ZONES PERI-URBAINES (Suite)</p> <p>3) Coordonner les activités générales d'IEC de la division d'IEC avec les activités des services dans les zones péri-urbaines</p>	<p>3) Les renseignements détaillés manquent</p>	<p>3) Comment les activités d'IEC sont-elles coordonnées avec les activités des services?</p>	<p>3) Examiner les plans de coordination</p>	<p>McEvoy - Mars 1982</p>
<p>4) Effectuer des mini-enquêtes sur le taux d'utilisation et sur le choix du fournisseur (clinique ou pharmacie)</p>	<p>4) Des mini-enquêtes sont envisagées, mais pas encore mises au point</p>	<p>4) -Quand les mini-enquêtes seront-elles menées? -Comment se relient-elles à l'étude sur les ventes commerciales au détail qui a été discutée?</p>	<p>4) Examiner l'état des mini-enquêtes</p> <p>Suivi</p>	<p>Brown - Janvier 1982</p> <p>McEvoy Mars 1982</p>
<p>5) Faire l'examen annuel et fixer de nouvelles cibles</p>	<p>5) Pas d'action nécessaire jusqu'à présent</p>	<p>5) Aucune action nécessaire dans l'immediat</p>	<p>5) Examiner la relation entre le nombre cible d'heures de service et les plans de mise en oeuvre</p>	<p>McEvoy - Mars 1982</p>

THE POPULATION COUNCIL
 PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
 PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
 DECEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Décembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL	
			ACTIONS	QUI ET QUAND?
<p>A. EXTENSION DES SERVICES 3. DISTRIBUTION COMMERCIALE DES CONTRACEPTIFS 1) Poursuivre le soutien au reconditionnement et à la présentation des produits contraceptifs en vue de leur distribution commerciale</p>	1) Soutien financier au reconditionnement et à la présentation a été inscrit au budget	1) L'activité se poursuivra	1) Poursuite du soutien financier	Inscrit au budget
2) Mettre au point une nouvelle stratégie de programme de vente commerciale au détail	2) La question est à l'étude par le PDG et le personnel médical de l'ONPFP	2) Il faut étudier les aspects légaux des ventes commerciales au détail	2) Des discussions ont été entreprises sur la stratégie des VCD et la participation éventuelle d'autres groupes -Poursuite des discussions, et étude des aspects légaux	Brown Novembre 1982 Brown - Janvier 1983 Autres?
3) Elaborer des projets de recherche sur le fonctionnement et sur les ventes, destinés à étudier les marchés et à expérimenter de nouveaux systèmes de livraison commerciale.	3) Aucun projet de recherche sur le fonctionnement et sur les ventes n'a été élaboré jusqu'à présent	3) Comment les études prévues s'articulent-elles avec les mini-enquêtes sur la préférence des usagers pour les cliniques ou les pharmacies mentionnées dans la stratégie du programme péri-urbain? - La nature et la période des études n'ont pas été déterminées.	3) Le Council apportera son aide à l'élaboration des recherches en tant que de besoin Suivi Consultants	Correspondance en tant que de besoin Brown Avril 1982 à déterminer

**THE POPULATION COUNCIL
PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
DECEMBRE 1981**

B. INFORMATION, EDUCATION, ET COMMUNICATION

A. ci-dessous. Elles figurent également en détail dans le document intitulé "Programme des Activités IE et C 1982" rédigé par la Division d'IEC en décembre 1981. Ce document donne la liste des activités IEC et l'emploi du temps mensuel proposé pour leur début et leur achèvement. Il est appelé plus loin "l'emploi du temps".

Le besoin de coordination des activités IEC avec l'Unité de Coordination Rurale, le Programme Péri-Urbain, et le Centre de formation est étudié dans l'Accord, et mis en relief ci-dessous pour chaque domaine chaque fois qu'il est important.

Pour l'élément IEC du programme, les points ci-dessous ont trait seulement aux thèmes généraux, et non aux détails particuliers. Ils suivent dans l'ordre la liste des principales activités IEC qui figure dans le Plan d'action, Annexe I de l'Accord.

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Décembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL ACTIONS QUI ET QUAND?
<p>1) Activités éducatives dans les régions rurales</p> <p>• Campagnes éducatives et séminaires destinés à des groupes cibles particuliers</p>	<p>1) Programme provisoire proposé dans "l'emploi du temps", sous les titres "Activités de formation", "Activités de sensibilisation", et "Activités d'éducation".</p> <p>Pas d'action jusqu'à présent</p>	<p>1) Les rôles restent à déterminer par la Division IEC. l'Unité de coordination rurale, les Délégués régionaux, le Centre de formation, et l'INTRAH, concernant l'établissement des activités, et le soutien technique, matériel et financier.</p> <p>-Dans quelle mesure cela a-t-il été fait?</p> <p>-Les programmes d'enseignement sont-ils disponibles pour les divers groupes de formation?</p> <p>-Séminaires? Journées d'information, etc.?</p> <p>-Quand les documents nécessaires à la formation seront-ils prêts?</p> <p>-Qui dirigera réellement les sessions de formation ou d'information pour chaque groupe?</p> <p>-La programmation actuelle est-elle réaliste, ou faut-il la modifier?</p> <p>-Les services de consultants IEC que l'on a en vue sont-ils directement liés à ce domaine d'activité?</p>	<p>1). Examiner l'état des activités proposées et leur coordination</p> <p>.Discussion des termes de référence des services de consultants IEC proposés</p> <p>.Suivi McEvoy Mars 1982</p> <p>.Discussion de coordination avec l'INTRAH McEvoy New York Février 1982</p>

**THE POPULATION COUNCIL
PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
DECEMBRE 1981**

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Décembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL	
			ACTIONS	QUI ET QUAND?
<p>B. INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION (Suite)</p> <p>2) Poursuite du soutien aux articles de presse et aux programmes d'information des journalistes, et aux matériels de promotion rurale.</p>	<p>2) Pas de mention spéciale dans "l'emploi du temps"</p>	<p>2) -Qui en est chargé? -Quelle en est la priorité?</p>	<p>2) Examiner l'avancement</p>	<p>McEvoy Mars 1982</p>
<p>3) Programme de communication de masse comprenant la radio et la télévision</p>	<p>3) Activités proposées sans mention de temps, dans "l'emploi du temps". Des discussions ont eu lieu sur la recherche d'un consultant pouvant aider à joindre des informations de planification familiale au programme radiophonique du Dr. Hakim.</p>	<p>3) -Que faut-il encore discuter avant de prendre une décision sur le consultant qui apporterait son aide en la matière? -Quelle en est la priorité? -Qu'est-ce qui est fait actuellement? -A-t-on évalué l'effet des messages radiophoniques diffusés actuellement?</p>	<p>3) Discuter avec Mae Chater et la Division IEC</p> <p>Suivi du consultant en tant que de besoin</p>	<p>Stillman - Février 1982</p> <p>Stillman - McEvoy - Mars-Avril 1982</p>
<p>4) a) Production de matériel audiovisuel, mettant l'accent sur des brochures d'information destinées aux populations illettrées ou semi-illettrées</p>	<p>4) a) Brochures d'information sur les méthodes contraceptives destinées aux populations illettrées ou semi-illettrées</p> <p>Des projets de brochures sont en cours d'expérimentation et les résultats en sont en cours d'analyse</p> <p>b) Autres articles</p> <p>Les détails de l'action sont inconnus à ce jour</p> <p>Les plans de mise au point de matériels, avec l'étalement dans le temps, figurant dans "l'emploi du temps".</p>	<p>4) a) Brochures d'information</p> <p>-Le programme fixé pour l'expérimentation et la production de brochures de type PIATA est-il suivi? -Les résultats de l'expérimentation ont-ils été analysés? -La production se fait-elle dans les délais prévus?</p> <p>b) Autres articles</p> <p>-Quel est l'avancement de la production d'autres matériels? -Tous les matériels ont-ils été pré-testés avant la production finale? -Qui est chargé de produire les matériels A.V. décrits dans "l'emploi du temps"?</p>	<p>4) Brochures d'information</p> <p>Dessins, surveillance et assistance pour la photographie</p> <p>Autres articles</p> <p>Examen de l'avancement</p>	<p>Casanova Déc.-Jan. Mexico</p> <p>Casanova Mars - Tunisie</p> <p>McEvoy Mars 1982</p> <p>Casanova Mars 1982</p>

**THE POPULATION COUNCIL
PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE**

DECEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Decembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL	
			ACTIONS	QUI ET QUAND?
B. INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATIONS (Suite)				
5) Equipement audio-visuel, documentation, et publication de periodiques et d'autres materiels d'information	5) Rien jusqu'a present en ce qui concerne l'achat d'equipement puisque l'ONPFP vient de passer commande d'un equipement considerable par l'intermediaire de l'USAID/Tunis. L'avancement des autres articles n'est pas connu.	5) -Qui est charge de choisir, d'examiner et d'expirimentier les materiels? -A-t-on entrepris l'evaluation des besoins pour les nouveaux materiels?	5) Discussion avec le personnel IEC et le personnel de formation Suivi en tant que de besoin	Stillman - Fevrier 1982 McEvoy et Casanova Mars 1982

PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
DECEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Décembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL ACTIONS QUI ET QUAND?
<p>C. RECHERCHE OPERATIONNELLE ET EVALUATION</p> <p>L'objectif est de réaliser les études suivantes :</p> <p>1) Profil socio-économique, connaissances, attitudes et pratiques, objectifs de chaque délégation cible pour l'élargissement du programme d'extension rurale</p>	<p>1) Profil socio-économique, en cours</p>	<p>1) -Tous les profils socio-économiques ont-ils été utilisés? -Comment seront-ils utilisés?</p>	<p>1) -Examiner les profils socio-économiques -Suivi en tant que de besoin Brown - Janvier 1982 McEvoy - Mars 1982</p>
<p>2) Etude des besoins en planification familiale et en PFI parmi les populations péri-urbaines, en particulier celles de Tunis, de Sousse et de Sfax; l'accent est mis spécialement sur les groupes migrants récents</p>	<p>2) Etude des populations péri-urbaines. Pas d'informations sur les actions réalisées.</p>	<p>2) -Quelle est la date prévue de l'étude des populations péri-urbaines? -A-t-on mis au point les méthodes?</p>	<p>2) -Un consultant général des études péri-urbaines -Suivi Brown Janvier 1982 McEvoy Mars 1982</p>
<p>3) Etudes du fonctionnement du programme, y compris la rentabilité et l'acceptabilité de chaque élément du programme : unités mobiles, contribution des diverses catégories de personnel, services de stérilisation, programme d'information et d'éducation et formation</p>	<p>3) L'étude logistique de l'équipe mobile de Mahdia et de Kasserine a été faite, mais on estime que ses méthodes ne sont pas satisfaisantes</p>	<p>3) A mettre au point</p>	<p>3) - Un consultant éventuel, (Frederick Nachette) non disponible pendant au moins 6 mois - Trouver et interviewer d'autres consultants éventuels qui peuvent assister les études de rentabilité Brown - Janvier 1982 Tunis et New York</p>
<p>4) Evaluation des statistiques des services pour les besoins de la gestion; Evaluation du système d'information par "diagnostic"</p>	<p>4) De nouveaux formulaires sont en cours d'élaboration pour le programme des zones cibles en région rurale (voir en A ci-dessus)</p>	<p>4) -Les formulaires récemment mis au point ont-ils été pré-testés? -Quels sont les résultats? -Existe-t-il un besoin en nouvelles données de gestion?</p>	<p>4) Examiner les formulaires existants Stillman - McEvoy - Jan.-Mars 1982</p>
<p>5) Autres études de recherche opérationnelle en tant que de besoin</p>	<p>5) Pas d'action</p>	<p>5) Il n'est pas prévu d'action dans l'immédiate</p>	<p>5) Il n'est pas prévu d'action dans l'immédiate</p>
<p>6) Traitement des données et analyse des statistiques des services (poursuite du soutien au système)</p>	<p>6) Poursuite des opérations</p>	<p>6) Poursuite des opérations</p>	<p>6) Il n'est pas prévu d'action dans l'immédiate</p>

THE POPULATION COUNCIL
 PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
 PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
 DECEMBRE 1981

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Décembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTION DU POPULATION COUNCIL	
			ACTIONS	QUI ET QUAND?
D. FORMATION INTERNATIONALE				
1) Formation à court terme en matière de gestion, d'évaluation, de communication, de ventes, etc.	1) Aucune formation.	1) Identifier les besoins en matière de formation	1) - Identifier les programmes de formation convenables, et les recommander à l'ONPFP - Identifier les personnes qui bénéficieraient de la formation - Faciliter l'admission autant que possible - Répondre aux initiatives de l'ONPFP	McEvoy - Stillman - Toute l'année
2) Visites de programmes d'extension rurale et de distribution fondée sur la communauté dans des pays étrangers	2) M. Achir s'est rendu en Thaïlande	2) - Identifier les personnes qui pourraient acquérir une expérience appropriée, et - Identifier les voyages appropriés	2) - Identifier les programmes de formation convenables, et les recommander à l'ONPFP - Identifier les personnes qui bénéficieraient de la formation - Faciliter l'admission autant que possible - Répondre aux initiatives de l'ONPFP	McEvoy - Stillman - Toute l'année
3) Voyages pour participer à un nombre restreint de conférences	3) Aucune	3) Proposer les voyages appropriés	3) - Identifier les programmes de formation convenables, et les recommander à l'ONPFP - Identifier les personnes qui en bénéficieraient - Faciliter l'admission autant que possible - Répondre aux initiatives de l'ONPFP	McEvoy - Stillman - Toute l'année

**THE POPULATION COUNCIL
PLAN D'ACTION INTERIMAIRE
PROGRAMME DE PLANNING FAMILIAL EN TUNISIE
DECEMBRE 1981**

OBJECTIFS ET ACTIVITES	ACTIONS JUSQU'A PRESENT (Décembre 1981)	ACTIONS A VENIR, OU QUESTIONS A RESOUDRE	ACTIONS DU POPULATION COUNCIL	
			ACTIONS	QUI ET QUAND?
E. RAPPORTS PAR L'ONPP				
1) Rapports trimestriels relatent les activités	1) Le format des rapports a été établi sous forme de projet	1) .Mettre au point définitif le format des rapports .Rédiger le premier rapport descriptif trimestriel et les rapports suivants	1) Examiner le projet de rapport d'activité trimestriel Examiner les rapports trimestriels lorsqu'ils sont présentés	Brown - Janvier 1982 McEvoy - Stillman
2) Rapport annuel	2) Pas d'action nécessaire jusqu'à présent	2) Pas d'action nécessaire jusqu'en Septembre 1982	2) Pas d'action dans l'immédiat	
3) Rapports techniques	3) Pas d'action jusqu'à présent	3) Soumettre les rapports au Population Council quand ils sont disponibles	3) Examiner les rapports lors de leur réception	McEvoy -
4) Rapports financiers trimestriels	4) Le format des rapports a été élaboré et accepté	4) Soumettre le premier rapport trimestriel à la fin de Janvier 1982	4) Examiner les rapports et déboursier les fonds supplémentaires selon les dispositions de l'Accord Action administrative	McEvoy - Février 1982 Stillman Mars 1982

PIECE JOINTE No. 6

METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DES MATERIAUX EDUCATIVES POUR LA POPULATION ANALPHABETE.

TESTING DES BROCHURES:

1. Faites chaque entrevue avec seulement une femme à la fois. Si vous avez deux personnes ou plus en voyant le material ensemble, il vous sera impossible de séparer ce qu'elle sait de ce qu'elle entend de ses amies.
2. Expliquez à chaque femme, avant de commencer l'entrevue que c'est elle qui est l'experte et qu'on a besoin de son aide, de sa cooperation. Assurez la que ce n'est pas un examen et qu'on ne va pas la juger.
3. Tester chaque message séparément. Meme s'il y a deux ou plusieurs versions d'un message, presenter un seul à la fois. Comme ça, l'attention de la femme sera concentrée sur un seul concept à la fois.
4. Montrez le premier message à la femme. Demandez lui de vous dire ce qu'elle voit. Si elle comprend le message correctement, marquez "Bien" sur la forme du testing et continuez avec le message suivant. Si elle comprend seulement une partie du message, demandez une question plus directe, en signalant la portion qu'elle n'a pas compris, comme "Qu'est ce que vous voyez ici?".

Cependant, l'autre personne prend note des réponses; de la réponse initial et des suivantes (si c'est le cas) pour chaque message/image, sans oublier de noter le numéro de l'image au début. Si la femme a complètement raté le message, marquez "Mal", prenez note de sa réponse, ensuite expliquez le message et demandez lui comment voudrait elle exprimer le même message d'une façon plus claire. Prenez note de ces idées.

5. Quand vous auriez fini avec le premier message, continuez avec la deuxième illustration.
6. Continuez de cette façon avec tous les messages, en faisant très attention de bien noter tous les commentaires de chaque femme et ses idées pour mieux exprimer les messages pas compris.
7. Avant de terminer avec chaque femme, assurez vous de que la forme soit complete et que vous aviez pris note de tout ce qu'il faut.

PROGRAMA PARA LA INTRODUCCION Y ADAPTACION DE TECNOLOGIA ANTICONCEPTIVA

DEVELOPMENT OF INFORMATION, EDUCATION AND COMMUNICATION MATERIALS FOR THE TUNISIAN NATIONAL FAMILY PLANNING AND POPULATION OFFICE

TRIP REPORT: Prepared by María Elena Casanova, Consultant
during the period October 2-23, 1981

During the above three weeks in Tunisia, activities were carried out in order to initiate the development of I E & C materials for the rural population on three contraceptive methods - the pill, the IUD and female sterilization - following the PIACT de México methodology.

The first week was spent in meetings and discussions with staff members of the I E & C Department of the National Family Planning and Population Office (ONPFP) and with the AID Health and Population Office in Tunis, planning activities and field trips to take place over the next two weeks.

Since the materials must be printed and distributed as early as possible, and in order to accelerate the development process, the first pre-testing phase would be done using the Mexican pamphlets, on which the necessary changes and adaptations would be identified.

Two months before our arrival in Tunis, the ONPFP had contracted a graphic artist to illustrate the main message for the pamphlet on sterilization. This artist had produced a series of cartoon-like, simple-line drawings, and, even though they portrayed Tunisian people in a Tunisian atmosphere, they were too primitive to convey the messages clearly and made an enormous contrast with the photographs used in the Mexican pamphlets (sample enclosed). The drawings were to be taken to the field since the President and Director General of the ONPFP, Mme. S. Chater, had very clearly indicated that the pamphlets should be produced using drawings instead of photographs; nevertheless, after several meetings

with the I E & C staff, it was agreed that during the pre-testing process, the women would be shown both versions of the pamphlets and asked which one they preferred. The pamphlets would then be developed according to the preference and comments expressed by the women themselves. It was then agreed that three field trips would be taken to three different areas of the country - Zaghouan, Beja and Mahdia.

Individual interviews testing the pamphlets would be carried out by the mobile teams, after each team had been briefed and given a detailed explanation of the testing procedure.

During the second week, visits to the three gouvernorat mentioned above - and accompanied by Mr. Aabelkim Yahia, Head of Information Services, ONPFP - were organized and carried out, always following the same procedure:

At 8.00 a.m. we reported to the corresponding regional F.P. centre for a meeting with the Regional Delegate before the departure of the mobile team to the field. The members of the mobile team - the midwife and the motivator - were then given a detailed explanation both on the Mexican materials and on the procedure to be followed in carrying out each interview and in filling out the corresponding compilation form. We then joined the mobile team and went to one or two rural dispensaries in each area. Under my direct supervision, the midwife and the motivator interviewed each woman as she finished her consultation. During each interview, one pamphlet was tested page by page for comprehension of each message, questions were asked by the team, doubts were clarified, and the forms were discussed, until they were able to do the complete interview without any assistance from me. Fifteen compilation forms were left with each mobile team, for 15 interviews, five on each pamphlet. Once the forms are completed they will be sent to the ONPFP where they will be analyzed in order to identify the adaptations required in each pamphlet.

Two very important points became evident during our field-testing week, contrary to the ideas previously expressed by the ONPFP staff:

1. The testing of the materials is a very slow, time-consuming process that requires much patience.

2. All the women we interviewed in the three areas of the country very clearly stated that they preferred photographs instead of drawings.

A couple of symbols/messages in the existing pamphlets were already identified as "no good" during our interviews, such as the calendars to express time periods or a specific day, and the candle to indicate night time (this should be changed for a petrol lamp). Women do not identify the calendar; they do not know what a calendar is. Years are counted by religious holidays and they have a very different concept of time. This illustration will be decided on, once the results of the first pre-testing phase are submitted. Pamphlets and data forms will be sent to Kasserine and Sfax, to take advantage of the contacts made with the two Regional Delegates in those regions in November 1980; both Delegates, Mr. Abdelwaheb and Mrs. Gargouri, understood the development process, participated in some pre-testing sessions, were very enthusiastic about the project, and offered their full assistance if and when the project is initiated.

After that field-testing week, a meeting was held with Mrs. Chater to report on our experiences in the field and to propose a plan of action for the next phase of the project.

When told of the women's reaction to photographs vs. drawings, Mrs. Chater immediately agreed to have the pamphlets developed with photographs. Once this point was agreed on, I outlined the development process, explaining that the pre-tests must be done with drawings which should be corrected and changed until the messages are well understood, before producing the prototypes with photographs. It was agreed with Mrs. Chater that attempts would be made at the Information Services' Department to find a competent artist who could produce very realistic, good-quality illustrations, to elaborate the pre-testing material. If the ideal person could not be located in Tunisia, I proposed that the illustrations be done at PIACT de México and sent to Tunisia for testing and further adaptations. Mme. Chater approved of this and I then proceeded to present a tentative Work Plan for the next phase of the programme, as follows:

- November 1981: The completed data forms are returned to the ONPFP from the five different gouvernorats.
- December 1981: The ONPFP analyzes, summarizes the results, and sends a list of the required changes and adaptations to PIACT de México. Drawings are produced in Mexico.
- Mid-January 1982: Draft brochures are sent back from Mexico to Tunis for a second testing.
- February 1982: The draft brochures are tested for comprehension in three different regions of Tunisia, and results are submitted to the ONPFP.
- March 1982: The ONPFP analyzes results and prepares to take the necessary photographs. PIACT Consultant travels to Tunisia to supervise and assist in the photographic operations, and to work with the graphic artist to develop originals for printing. At this point, and in accordance with the pace at which the above activities are developed, decisions will be taken as to when the Consultant will need to make the next trip to Tunis.

The ONPFP will then print the brochures in-house, and sub contract an art firm to develop large flip charts of each of the pamphlets, for use in group education in the centres, before the small brochures are individually distributed.

It is of utmost importance for the ONPFP to keep in close contact with Dr. M. McEvoy so as to ensure the development of activities as described. The shooting of photographs and development of originals for printing is a delicate process whose accuracy is fundamental for the success of this project; therefore, this phase requires close personal supervision by the Consultant. The ONPFP must not proceed with this without obtaining Dr. McEvoy's approval.

This Consultant shall keep Dr. McEvoy informed of every development and every action taken, both in Tunis and in Mexico, on the project.

Persons Contacted

US/AID:

Ms. Dale C. Gibb
Health Population & Nutrition Development Officer

Mr. Alan Getson
Family Planning Development Officer

Mr. Anwar Bachbaouab, Development Specialist
Health Nutrition, Family Planning Programme

ONPFP:

- Mrs. Souad Chater, President and Director General
- Mr. Mourad Ghachem, Chief, Cooperation Bureau
- Mr. Mongi Bchir, Consultant
- Mr. Abdelkrim Yahia, Chief, Information Services
- Mr. Hedi Loumi, Information Office
- Mr. Mohamed Rezgui, Audiovisual Section
- Mr. Boubaker Benzerti, Chief, Communications
- Dr. Mourad Elgoulli, Director, l'Ariana Clinic

Zaghouan:

- Mr. Mohamed Bouchiha, Regional Delegate
- Ms. Yamina Landolsi, Midwife
- Ms. Habiba Ghannouchi, Social Worker/Motivator
- Contraceptive users and potential users at rural dispensary

Beja:

- Mr. Chedly Ben Achour, Regional Delegate
- Ms. Blaqui Mahouka, Nurse
- Ms. Rebai Zina, Midwife
- Users and potential users at rural dispensary

Mahdia:

- Ms. Safia Belhareth, Regional Delegate
- Ms. Chaâhane Chefiaâ, Motivator
- Ms. Souad Kehia, Motivator, Tunisian Family Planning Association